

# Dossier de demande d'autorisation environnementale

Projet de parc éolien de  
Saint-Clair-sur-Galaure et  
Montfalcon

## LIVRE 1.1 DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE



Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Département de l'Isère (38)  
Communes de Saint-Clair-sur-  
Galaure et de Montfalcon

Maître d'Ouvrage :  
SAS Parc éolien  
de Chambaran

Adresse du demandeur :  
SAS Parc éolien de Chambaran  
Chez EDF RENEUVELABLES France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

Adresse de correspondance :  
EDF RENEUVELABLES France  
Elodie Gaillard  
55 ter avenue René Cassin  
69009 LYON  
Email : [elodie.gaillard@edf-re.fr](mailto:elodie.gaillard@edf-re.fr)

*Déposé le 29 mars 2021  
Complété le 19 décembre 2022*

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Présentation de la demande et de la société</b>	<b>4</b>
1.1	Identité du demandeur	4
1.1.1	Identité du demandeur	4
1.1.2	Signataire de la demande	4
1.1.3	Personne chargée du suivi du dossier	4
1.2	Présentation de la société	4
1.3	Objet de la demande	5
<b>2</b>	<b>Situation administrative et réglementaire</b>	<b>6</b>
2.1	Cadre réglementaire	6
2.1.1	Démarche au titre du code de l'environnement : l'Autorisation Environnementale	6
2.1.2	Autres démarches	8
2.2	Installations classées pour la protection de l'environnement	8
2.2.1	Nomenclature des installations classées	8
2.2.2	Enquête publique	9
<b>3</b>	<b>Présentation du site</b>	<b>11</b>
<b>4</b>	<b>Présentation du projet</b>	<b>12</b>
4.1	Adresse de l'installation, références cadastrales et localisation des éoliennes	12
4.2	Présentation d'un parc éolien et de son fonctionnement	15
4.3	Dimension des éoliennes et du parc de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon	17
<b>5</b>	<b>Présentation du site dans son état futur</b>	<b>19</b>
5.1	Exploitation	19
5.1.1	Production et régulation	19
5.1.2	Maintenance programmée	20
5.1.3	Communication et interventions non programmées	21
5.2	Sécurité	22
5.2.1	Balisage aéronautique	22
5.2.2	Système d'orientation des pales et système de freinage	23
5.2.3	Autres dispositifs techniques de sécurité	23
5.3	Suivis	23
<b>6</b>	<b>Capacités techniques et financières</b>	<b>24</b>
6.1	Présentation des activités et des réalisations d'EDF Renouvelables	24
6.1.1	Une présence diversifiée dans plusieurs filières	24
6.1.2	Un acteur international	25

---

6.1.3	Un métier d'opérateur intégré.....	25
6.1.4	Un acteur majeur dans l'hexagone.....	26
6.2	Capacités techniques .....	28
6.2.1	Les fournisseurs et partenaires d'EDF RENOUELABLES France .....	28
6.2.2	EDF RENOUELABLES Services .....	28
6.3	Structure juridique et capacités financières.....	28
6.3.1	Structure juridique et solidité financière.....	28
6.3.2	Capacités financières du projet .....	30
<b>7</b>	<b>Garanties financières et conditions de remise en état .....</b>	<b>43</b>
7.1	Garanties financières.....	43
7.2	Conditions de remise en état.....	43
<b>8</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>45</b>
	Liste des annexes.....	45
	Annexe 1 : KBis des sociétés SAS Parc éolien de Chambaran, EDF RENOUELABLES France et EDF Renouvelables.....	46
	Annexe 2 : Délégation de pouvoir .....	54
	Annexe 3 : Comptes sociaux d'EDF RENOUELABLES France – année 2019.....	55
	Annexe 4 : Lettre d'engagement d'EDF RENOUELABLES France .....	56
	Annexe 5 : Lettre d'intention de l'assureur caution .....	59

# 1 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1 IDENTITÉ DU DEMANDEUR

### 1.1.1 IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Le demandeur est la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, société par actions simplifiées au capital de 5 000,00 Euros dont l'extrait KBis est joint en annexe du dossier.

### 1.1.2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE

Société : SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN

Représentée par : Monsieur David AUGÉIX

Agissant en qualité de : Directeur Régional Sud d'EDF RENOUELABLES France et Outre-mer et par délégation pour le compte de la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN

La délégation de pouvoir de Monsieur David AUGÉIX se trouve en annexe.

### 1.1.3 PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DU DOSSIER

Identité : Mme Elodie GAILLARD

Agissant en qualité de : Cheffe de projets

Coordonnées : [elodie.gaillard@edf-re.fr](mailto:elodie.gaillard@edf-re.fr)

## 1.2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SAS Parc éolien de Chambaran, est une filiale détenue à 100% par EDF RENOUELABLES France. EDF RENOUELABLES France est une société par actions simplifiée au capital de 100 500 000,00 Euros, filiale à 100% d'EDF Renouvelables, société anonyme au capital de 226 755 000,00 Euros, elle-même détenue à 100% par le Groupe EDF. Le groupe EDF est détenu à environ 85% par l'Etat.

Renseignements administratifs	Société exploitante	Société mère	Groupe
Raison Sociale	SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN	EDF Renouvelables France	EDF Renouvelables
Adresse siège social	Cœur Défense Tour B - 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex		
Forme juridique	Société par actions simplifiée	Société par actions simplifiée	Société anonyme
Capital social	5 000,00 Euros	100 500 000 Euros	226 755 000 Euros
Numéro d'inscription	Numéro SIRET : 517 550 216 00033 Code NAF : 3511Z (production d'électricité)	Numéro SIRET : 434 689 915 01378 Code NAF : 7112B (Ingénierie, études techniques)	Numéro SIRET : 379 677 636 00092 Code NAF : 7010Z (activités des sièges sociaux)

Tableau 1 : Renseignements administratifs

*N.B. : Les extraits Kbis des sociétés EDF Renouvelables France et EDF Renouvelables sont joints en annexes du dossier.*

EDF Renouvelables est un opérateur intégré assurant pour ses filiales les 5 métiers liés à la vie d'un projet : le développement, la construction, la production, l'exploitation-maintenance et le démantèlement.

Pour le développement, la réalisation et la mise en service du projet éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon, le pétitionnaire, à savoir la société SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, confie à EDF Renouvelables France une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. A ce titre, EDF Renouvelables France a constitué une « équipe projet » composée des ressources internes au groupe EDF Renouvelables.

Cette équipe réunit l'ensemble des moyens techniques et humains disposant des compétences requises au sein du groupe EDF Renouvelables pour le développement, la réalisation et l'exploitation des parcs éoliens, à savoir :

- une **Direction du Développement** avec des Chefs de Projets chargés du pilotage des études relatives au dossier de demande d'autorisation unique, de l'obtention des autorisations administratives, du suivi relationnel, financier et juridique du projet. Ces Chefs de Projets sont impliqués depuis l'initiation du projet jusqu'à la mise en exploitation de la centrale.
- une **Direction Ingénierie** disposant notamment :
  - d'un Bureau d'Etudes du potentiel éolien ;
  - d'un Département Support Technique (composé d'experts en raccordement électrique, acoustique, géotechnique, ...) ;
  - d'un Département Réalisation (qui supervise la construction des parcs éoliens) ;
  - d'un Département Achats/Logistique ;
- une Direction Financière
- une Direction Juridique
- une Direction Gestion d'actifs
- EDF Renouvelables Services, une filiale détenue à 100% par EDF RENOUELABLES et dédiée à l'exploitation-maintenance de parcs éoliens.

La SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, bénéficiera, au même titre que l'ensemble des autres filiales existantes, des capacités administratives, techniques et financières de sa maison mère, la société EDF Renouvelables France et du groupe EDF Renouvelables, avec lequel la société « SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN » a des liens fonctionnels très étroits. La phase de construction du parc éolien sera confiée en Maîtrise d'ouvrage déléguée à la société EDF Renouvelables France.

La Direction Gestion d'actifs d'EDF Renouvelables France assure la gestion administrative, comptable et le suivi opérationnel des parcs éoliens pour le compte des filiales dites « sociétés de projets » créées pour chaque projet.

### 1.3 OBJET DE LA DEMANDE

En application des dispositions des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement, le présent dossier est réalisé dans le but de solliciter l'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien aujourd'hui en projet.

## 2 SITUATION ADMINISTRATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

### 2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

La construction et l'exploitation du parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon est régie par plusieurs procédures réglementaires relatives principalement au Code de l'environnement.

#### 2.1.1 DÉMARCHE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

L'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du Code de l'environnement est notamment applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées inscrit les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent à la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées.

Le parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon comprenant dix turbines de plus de 50 mètres de hauteur de mât relève ainsi du régime de l'autorisation.

Cette demande doit être accompagnée :

- D'une étude d'impact, conformément aux articles R. 122-5 et R. 181-13 du Code de l'environnement
- D'une étude de danger conformément aux articles L 181-25 et D181-15-2 du Code de l'environnement.

De plus, l'autorisation environnementale tient lieu des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments visés à l'article L181-2 du code de l'environnement.

##### 2.1.1.1 DÉMARCHE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : DÉROGATION « ESPÈCES PROTÉGÉES »

La préservation du patrimoine biologique est un impératif majeur des politiques environnementales. Elle se fixe en particulier pour objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées.

A cet effet, à l'image de différentes dispositions internationales et communautaires, l'article L. 411-1 du Code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel.

Exceptionnellement, l'autorité administrative peut, en accord avec l'article L. 411-2 du Code de l'environnement, reconnaître un droit de dérogation à ces interdictions. Ces dérogations ne sont délivrées que si le projet justifie d'un intérêt public majeur, qu'aucune solution alternative n'est possible, et qu'il assure le maintien de l'état de conservation des espèces concernées.

**Suite à la demande de compléments formulée par les services de l'Etat dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale et conformément à l'article L.411-2 du Code de l'environnement, une demande de dérogation « espèces protégées » est réalisée pour ce projet.**

##### 2.1.1.2 DÉMARCHE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : AUTORISATION « LOI SUR L'EAU »

Les seuils de déclenchement de déclaration ou autorisation sont définis à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, modifié par [décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 3.](#)

La rubrique concernée par le projet est listée dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Libellé	Caractéristiques du projet	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Surface du projet augmentée de la surface du bassin versant amont = 158 ha	<b>Autorisation</b>
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais des zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) 2° Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha (D)	Remblais en zone humide = 1 385 m <sup>2</sup>	<b>Déclaration</b>

Tableau 2: Rubriques de la nomenclature loi sur l'eau

Le projet est donc soumis à Autorisation « Loi sur l'Eau » au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement. La présente demande d'Autorisation environnementale en tiendra donc lieu.

### 2.1.1.3 DÉMARCHE AU TITRE DU CODE FORESTIER : L'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Tout projet nécessitant un défrichement de bois, hors forêts domaniales de l'Etat et exemptions détaillées à l'article L. 342-1 du Code Forestier, est soumis à demande d'autorisation de défrichement, conformément aux articles L. 341-3 et R. 341-1 et suivants du Code Forestier.

La circulaire du 28 mai 2013 issue du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vient préciser les dispositions spécifiques à la demande d'autorisation suite à la réécriture du code forestier aux réformes de l'étude d'impact et de l'enquête publique. Celles-ci sont résumées dans le tableau suivant :

	Superficie inférieure à 10 ha	Superficie comprise entre 10 ha et 24,99 ha	Superficie supérieure ou égale à 25 ha
Etude d'impact (EI)	Au cas-par-cas, décidée par l'Autorité Environnementale (AE). En cas de non-nécessité d'étude d'impact, l'AE délivre une attestation indiquant que le défrichement n'est pas soumis à EI		EI Systématique
Enquête publique (EP)	Pas d'enquête (même si défrichement soumis à étude d'impact)	EP si étude d'impact	EP Systématique

**Tableau 3 : Cadre réglementaire du code forestier**

Les demandes d'autorisation soumises à étude d'impact au et celles concernées par l'application des listes locales arrêtées par le Préfet de département (article L. 414-3 du Code de l'Environnement) doivent également faire l'objet d'une étude des incidences Natura 2000.

**Le présent projet nécessitant une demande de défrichement au titre du Code Forestier, l'autorisation environnementale en tiendra lieu.**

#### 2.1.1.4 DÉMARCHE AU TITRE DU CODE DE L'ÉNERGIE : L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE

**Le présent projet ne nécessite pas d'une demande d'autorisation d'exploiter une installation de production électrique au titre de l'article L. 311-1 du Code de l'Energie, l'autorisation environnementale n'en tiendra donc pas lieu.**

### 2.1.2 AUTRES DÉMARCHES

#### 2.1.2.1 DÉMARCHE AU TITRE DU CODE DE L'ÉNERGIE : L'APPROBATION DE CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Tout ouvrage privé de transport d'électricité qui emprunte le domaine publique nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du Code de l'Energie.

#### 2.1.2.2 DÉMARCHES AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION « ÉLECTRIQUE »

Le projet éolien fera l'objet d'une demande d'autorisation suivante en vue de son raccordement au réseau électrique national et afin de bénéficier d'un complément de rémunération de l'électricité produite : demande de complément de rémunération de l'électricité produite auprès de l'agence d'obligation d'achat d'EDF.

## 2.2 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.2.1 NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Les rubriques concernées par la présente demande sont mentionnées dans le tableau suivant :

N°	Désignation des activités	Classement	Rayon d'affichage
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Autorisation	R = 6 km
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée :		
	a) Supérieure ou égale à 20 MW	Autorisation	R = 6 km
	b) Inférieure à 20 MW	Déclaration	Sans objet

**Tableau 4 : Classement ICPE du projet**

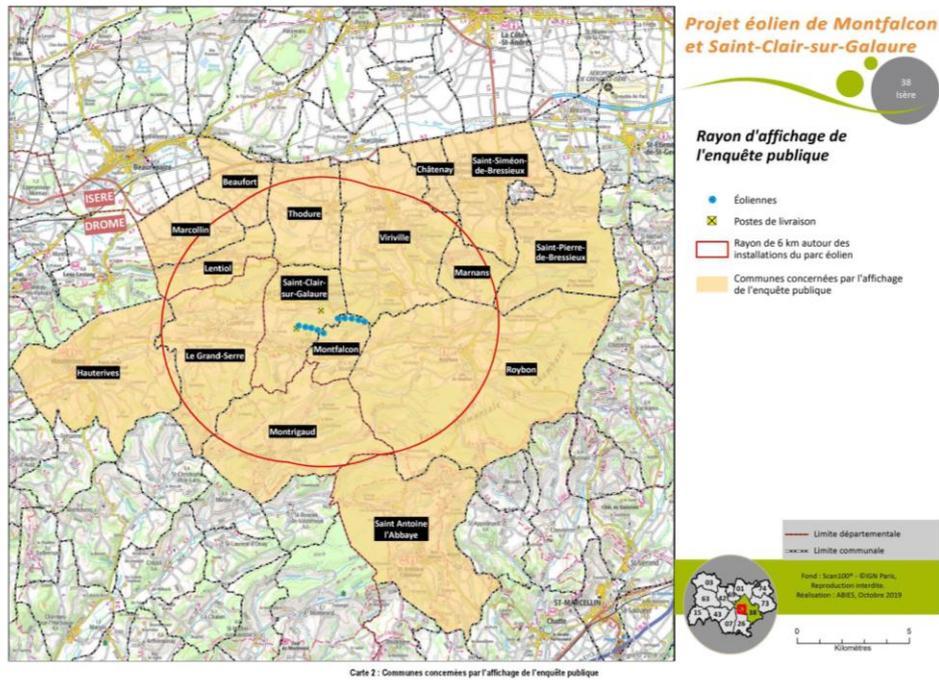
## 2.2.2 ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet est soumis à enquête publique, conformément à l'article L. 181-9 du Code de l'Environnement.

Les 16 communes concernées totalement ou partiellement par le rayon d'affichage (6 kilomètres à partir des survols) sont situées dans les départements de l'Isère (38) et de la Drôme (26). 14 634 habitants (source INSEE) seront donc concernés par le rayon d'affichage.

Commune	Population en 2016
Saint-Clair-sur-Galaure	281
Montfalcon	128
Le Grand Serre	907
Hauterives	1 900
Lentiol	216
Marcollin	668
Beaufort	566
Thodure	751
Viriville	1 638
Châtenay	440
Saint-Siméon-de-Bressieux	2 882
Marnans	148
Saint-Pierre-de-Bressieux	763
Roybon	1 179
Valherbasse	1 002
Saint-Antoine-l'Abbaye	1 165
<b>Total</b>	<b>14 634</b>

**Tableau 5 : Communes concernées par le rayon d'affichage d'enquête publique**



Carte 1 : Communes concernées par le rayon d'affichage d'enquête publique



## 4 PRÉSENTATION DU PROJET

### 4.1 ADRESSE DE L'INSTALLATION, RÉFÉRENCES CADASTRALES ET LOCALISATION DES ÉOLIENNES

L'installation nouvelle faisant l'objet de la présente demande est située dans le département de l'Isère (38) sur le territoire les communes Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon.

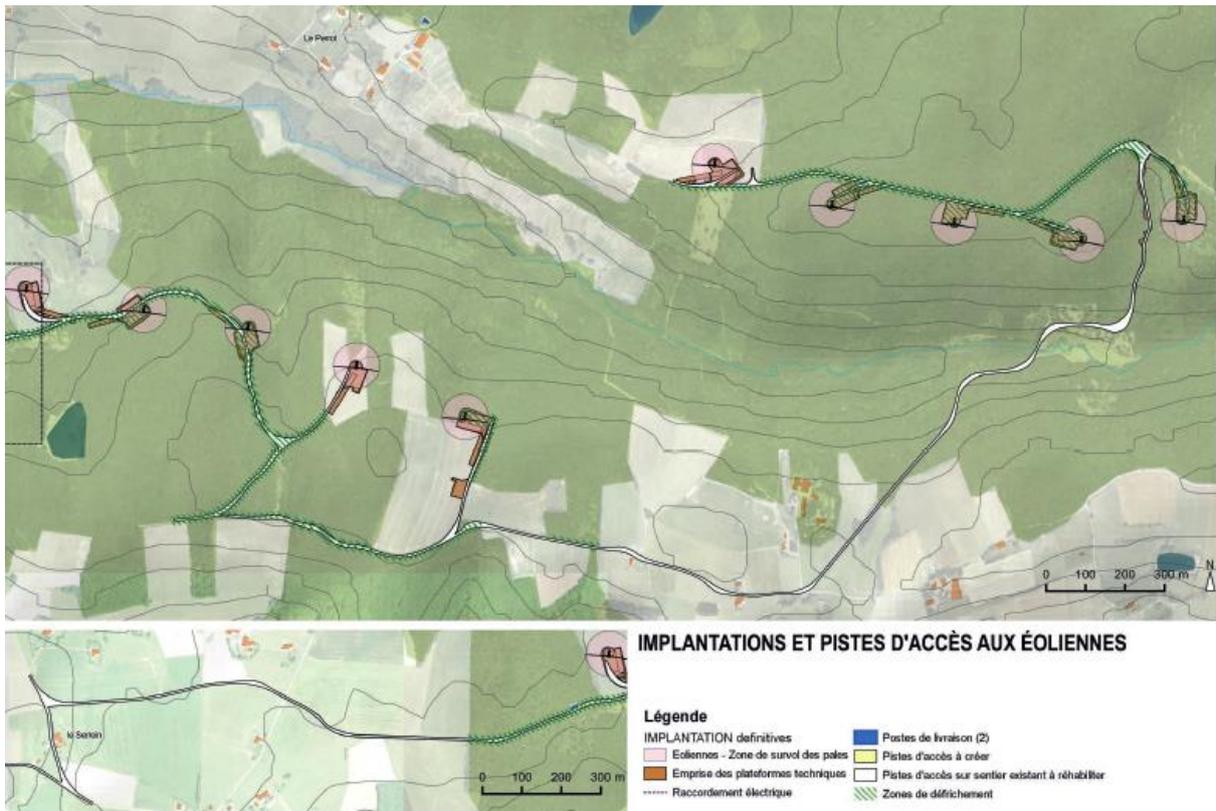
Le site est accessible par la départementale D 156d ainsi que par un réseau de chemins communaux, ruraux et d'exploitation forestière.

Le projet de parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon se compose de 10 éoliennes et 2 postes de livraison dont les coordonnées géographiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Eoliennes n°	Lambert 93	
	X	Y
1	868521,88	6465727,29
2	868820,50	6465672,62
3	869084,96	6465627,97
4	869361,01	6465530,06
5	869636,72	6465399,34
6	870270,52	6466045,70
7	870568,92	6465941,23
8	870878,99	6465896,24
9	871202,26	6465851,84
10	871462,00	6465903,00
<b>Postes de livraison</b>		
PDL1	868434,92	6465592,57
PDL2	869537,78	6466409,41

**Tableau 6 : Coordonnées géographiques des aérogénérateurs et du poste de livraison**

La carte suivante présente l'implantation détaillée des installations.



**Carte 3 : Plan détaillé des installations**

Sur l'ensemble du projet, les surfaces construites sont faibles :

- 5 310 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise des fondations
- 16 620 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise des plateformes en phase d'exploitation (hors fondations)
- 38 240 m<sup>2</sup> d'accès à élargir ou à créer (pour un linéaire de pistes empruntées de 8,7 km)
- 58 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise des deux postes de livraison.

Les terrains d'implantation du projet sont situés en zone forestière et en zone agricole. Ils appartiennent majoritairement aux communes de St-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon (bois communaux) et minoritairement à des propriétaires privés. Des baux emphytéotiques et des servitudes de passage de câbles et de survol seront signés avec l'ensemble des propriétaires.

Les parcelles cadastrales et leurs surfaces respectives concernées par le projet représentent environ 100 ha. Leurs références sont indiquées dans le tableau ci-dessous (implantation éoliennes + équipements annexes).

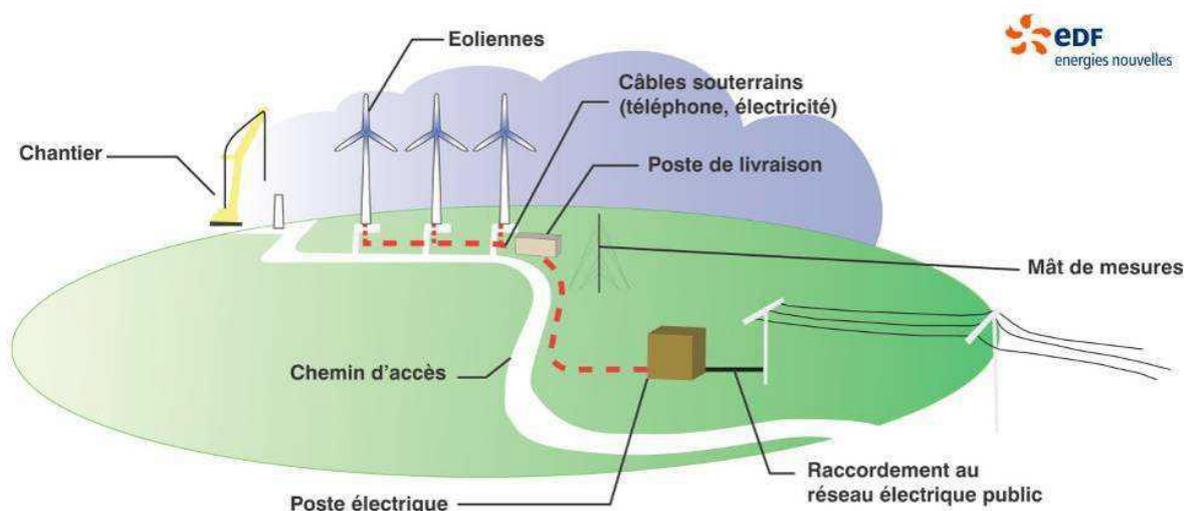
N° éolienne ou du poste de livraison	Commune	Adresse lieu-dit	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle d'implantation (ha)	Surface des constructions (m <sup>2</sup> )	Parcelles survolées
E1	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Mas du Serrein	AC 49	1,68	12,50	AC 50, AC 51, AC 52, AC 53
E2	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Haut Serrein	AD 20	19,07	12,50	AC 92, AC 93, AC 94, AC 95, AD 34
E3	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Haut Serrein	AD 34	4,27	12,50	AD20
E4	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Haut Serrein	AD 39	7,01	12,50	AD 40
E5	MONTFALCON	Le Comer	AB 12	1,8	12,50	AB 14, AB 18
			AB 13	1,1		
E6	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Les Clos	A 173	2,34	12,50	A 174
E7	MONTFALCON	Bois communal des Croisières	A 3	20,86	12,50	-
			A 1	3,56		
E8	MONTFALCON	Bois communal des Croisières	A 4	20,86	12,50	A 3
E9	MONTFALCON	Bois communal du Plâtre Borel	A 5	13,71	12,50	-
E10	MONTFALCON	Bois communal du Plâtre Borel	A 7	6,4	12,50	A 6
PDL1	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Mas du Serrein	AC 47	6,25	29,15	-
PDL2	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	Les Clos	A 219	16,19	29,15	-

Tableau 7 : Références cadastrales des parcelles du projet

## 4.2 PRÉSENTATION D'UN PARC ÉOLIEN ET DE SON FONCTIONNEMENT

L'objectif d'un projet éolien est de transformer l'énergie cinétique en énergie électrique, et d'injecter cette électricité sur le réseau de distribution d'électricité. Un parc éolien est composé :

- De plusieurs aérogénérateurs, dits « éoliennes », qui reposent sur des fondations
- D'un réseau électrique comprenant un ou plusieurs poste(s) de livraison, par lesquels transite l'électricité produite par le parc avant d'être livrée sur le réseau public d'électricité
- D'un ensemble de chemins d'accès aux éléments du parc
- D'un mât de mesure du vent
- De moyens de communication permettant le contrôle et la supervision à distance du parc éolien.



**Figure 1 : Schéma de principe d'un parc éolien**

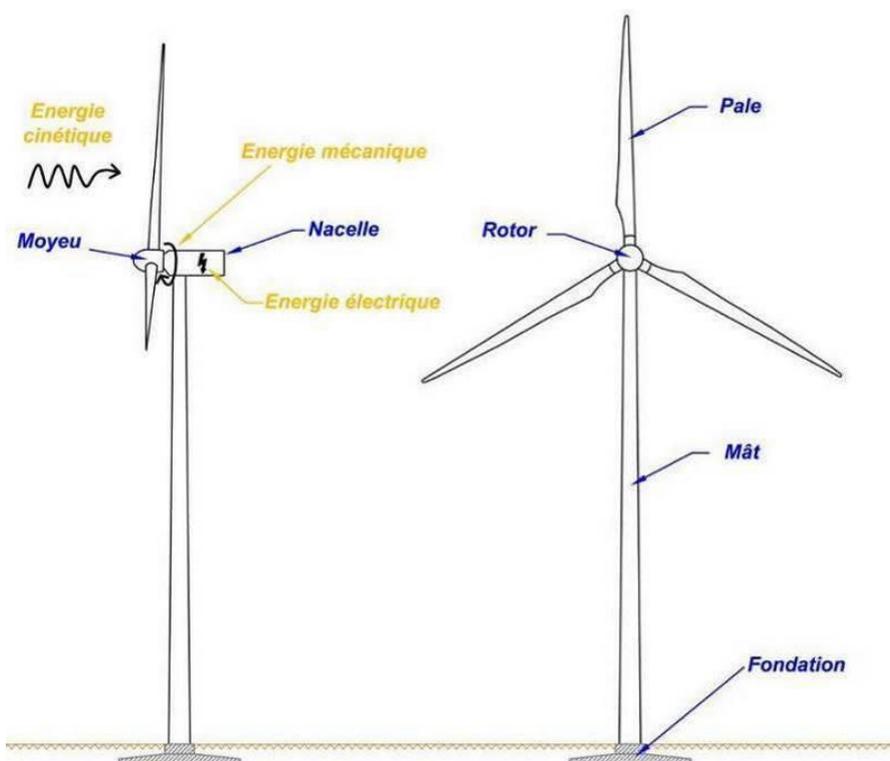
Source : EDF Renouvelables

Une éolienne est un système de transformation de l'énergie du vent en énergie électrique. Elle est composée d'une partie mobile :

- D'un rotor, constitué de trois pales – permettant de transformer l'énergie du vent en une énergie mécanique (rotation)
- D'une nacelle, dans laquelle se trouve la plus grande partie des composants permettant de transformer l'énergie mécanique en énergie électrique, ainsi que l'automate permettant la régulation du fonctionnement de l'éolienne. La nacelle a la capacité de pivoter pour présenter le rotor face au vent, quelle que soit sa direction.

Et d'une partie fixe constituée :

- D'une tour (mât tubulaire), dont la fonction principale est de porter en altitude le rotor et la nacelle
- D'une fondation assurant l'ancrage au sol de l'ensemble
- D'une plateforme et d'un accès, permettant de construire et d'exploiter l'éolienne et sous lesquels passent les câbles électriques et la fibre optique la joignant au poste de livraison.

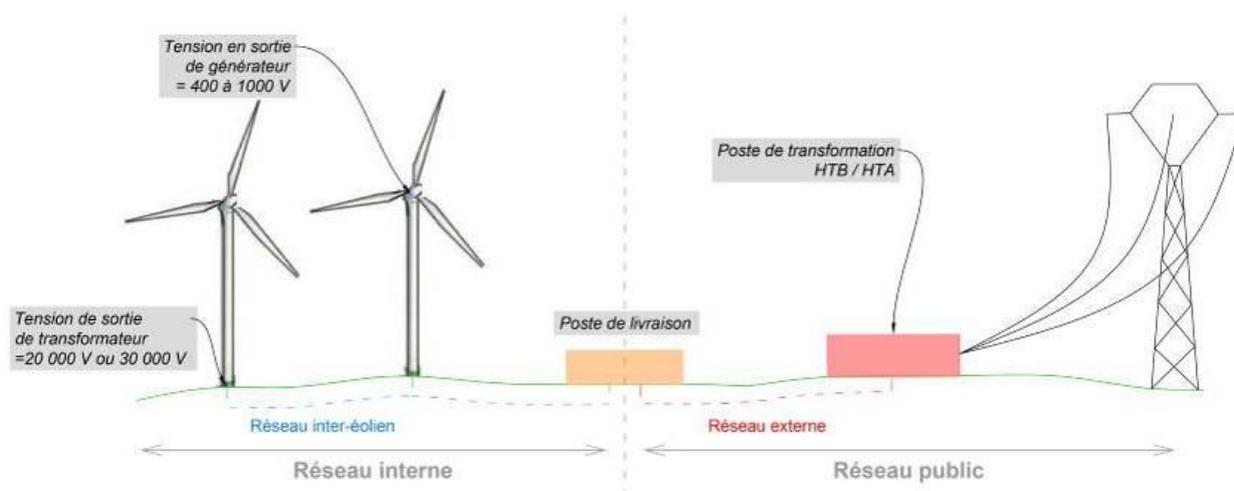


**Figure 2 : Composition d'une éolienne et principe de fonctionnement**

Source : EDF Renouvelables

Le poste de livraison matérialise le point de raccordement du parc au réseau public d'électricité. Il est composé de deux ensembles :

- une partie « électrique de puissance » où l'électricité produite par l'ensemble des éoliennes est livrée au réseau public d'électricité avec les qualités attendues (Tension, Fréquence, Phase) et où des dispositifs de sécurité du réseau permettent à son gestionnaire (ERDF ou RTE) de déconnecter instantanément le parc en cas d'instabilité du réseau ;
- une partie supervision : où l'ensemble des paramètres de contrôle des éoliennes sont collectés dans une base de données, elle-même consultable par l'exploitant du parc.



**Figure 3 : Principe du raccordement électrique d'une installation éolienne**

Source : EDF Renouvelables

## 4.3 DIMENSION DES ÉOLIENNES ET DU PARC DE SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE ET MONTFALCON

EDF Renouvelables France, en tant qu'entreprise dépendant d'une société dont la majeure partie des capitaux appartiennent à l'Etat Français (EDF SA), est soumise à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que **ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité**.

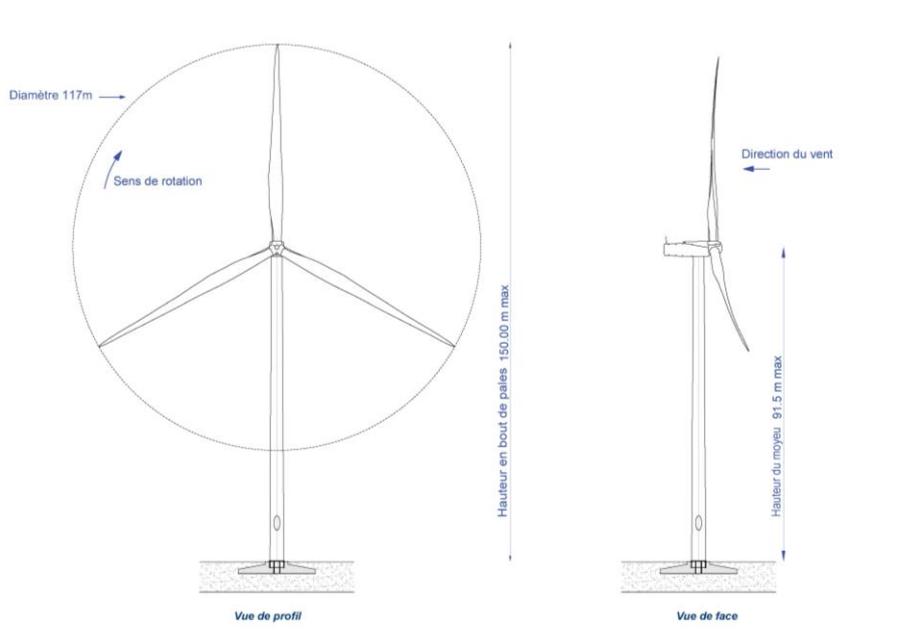
En droit interne, le texte actuellement applicable pour régir les formalités de publicités et les procédures de mise en concurrence est l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 lesquels transposent la directive 2014/25/UE.

Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 225 000 € et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 418 000 €1 de la société SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales. Pour cette raison également, lorsque plusieurs éoliennes présentent des grandeurs équivalentes, nous avons choisi de retenir la grandeur maximale dans l'analyse des impacts, dangers et inconvénients de l'installation, pour ne pas risquer de les sous-évaluer.

Ainsi, nous avons identifié les paramètres ayant une incidence :

- le diamètre
- la hauteur en bout de pale
- la hauteur libre sous le rotor
- la puissance nominale de l'éolienne.

Pour chacun de ces paramètres, nous avons choisi la plus grande valeur de l'ensemble des modèles éligibles pour le projet. L'ensemble de ces caractéristiques nous permet de définir les dimensions d'une éolienne dont les paramètres sont, au vu de tous les enjeux, les plus impactant des modèles éligibles.



**Figure 4 : Principes de dimensionnement de l'éolienne par rapport aux dimensions des éoliennes éligibles (Source : EDF Renouvelables)**

Ainsi, le tableau suivant présente pour chaque paramètre, les dimensions de l'éolienne du projet. Il rappelle aussi les enjeux environnementaux liés à ces paramètres.

Paramètre	Dimension	Environnement potentiellement impacté en termes de dangers et d'inconvénients
Hauteur maximale en bout de pale	H = 150 m	Paysage Danger Aviation civile et militaire
Diamètre maximal du rotor	D = 117 m	Paysage Danger Transport/construction Avifaune Chiroptères
Hauteur libre sous le rotor	h = 33 m	Avifaune Chiroptères
Puissance maximum de l'éolienne	P = 3 MW	Intégration au réseau

**Tableau 8 : Dimensions de l'éolienne du projet de St-Clair-sur-Galaure et Montfalcon**

Source : EDF Renouvelables

Le parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon sera constitué de 10 éoliennes, pour une puissance électrique maximale de 30 MW.

La production du parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon atteindra environ 59 GWh par an (production nette estimée sur la base des informations fournies par le mât de mesure en place sur le site), soit l'équivalent de la consommation électrique domestique de plus de 33 000 habitants.

## 5 PRÉSENTATION DU SITE DANS SON ÉTAT FUTUR

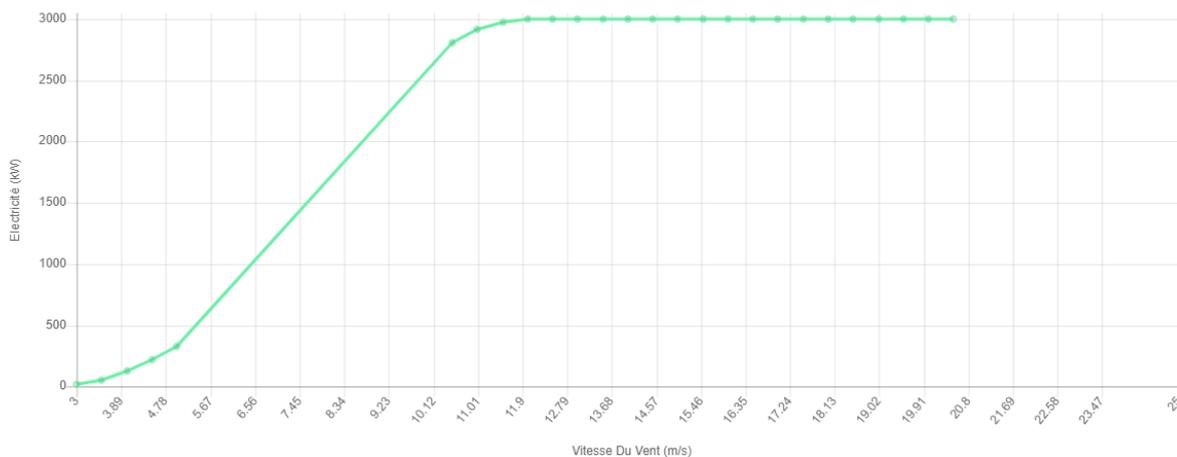
### 5.1 EXPLOITATION

#### 5.1.1 PRODUCTION ET RÉGULATION

La production électrique varie selon la vitesse du vent. Concrètement une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum) :

- Lorsque le vent est inférieur à 12 km/h (3,5 m/s) environ, l'éolienne est arrêtée car le vent est trop faible. Cela n'arrive que 15 à 20 % du temps selon les régions.
- Entre 12 km/h (3,5 m/s) et 30 km/h (9 m/s) environ, la totalité de l'énergie du vent récupérable est convertie en électricité, la production augmente très rapidement en fonction de la vitesse de vent<sup>1</sup>.
- Entre 30 km/h (9 m/s) et 90 km/h (25 m/s) environ, l'éolienne produit à pleine puissance (puissance nominale, 2 MW sur l'exemple ci-dessous). A 45 km/h, le seuil de production maximum est atteint. Les pales se mettent à tourner sur elles-mêmes afin de réguler la production. La production reste constante et maximale jusqu'à une vitesse de vent de 90 km/h.
- A partir de 90 km/h (25 m/s) environ, l'éolienne est arrêtée progressivement pour des raisons de sécurité. Cela n'arrive que sur des sites très exposés, quelques heures par an, durant de fortes tempêtes. Lorsque le vent dépasse 90 km/h pendant plus de 100 secondes, les pales sont mises en drapeau (parallèles à la direction du vent). L'éolienne ne produit plus d'électricité. Le rotor tourne alors lentement en roue libre et la génératrice est déconnectée du réseau. Dès que la vitesse du vent redevient inférieure à 65 km/h pendant 10 minutes, l'éolienne se remet en production.

Toutes ces opérations sont totalement automatiques et gérées par ordinateur. En cas d'urgence, un frein à disque placé sur l'axe permet de placer immédiatement l'éolienne en sécurité.



**Figure 5 : Courbe de puissance d'une éolienne de 3000 kW**  
 (horizontal : vitesse de vent en m/s, vertical : puissance instantanée en kW)  
 Source : Nordex

<sup>1</sup> Formule de Betz : La puissance fournie par une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent et au carré des dimensions du rotor.

Chaque éolienne est équipée d'un **processeur** collectant et analysant en temps réel les informations de fonctionnement des éoliennes et celles remontées par les capteurs externes (température, vitesse de vent, etc.). Celui-ci donne automatiquement les ordres nécessaires pour adapter le fonctionnement des machines.

Les processeurs des éoliennes les plus récentes, telles que celles qui seront installées sur le site, intègrent des algorithmes de gestion de performance dite « dégradées ». Ces modes permettent de limiter le fonctionnement de l'éolienne, voire de l'arrêter, pour respecter les obligations réglementaires ou les engagements environnementaux pris (acoustique, avifaune, chiroptères). Ainsi, il est possible d'automatiser l'arrêt ou le ralentissement des éoliennes en fonction de l'heure, de la date, de la température extérieure, de la vitesse ou de la direction du vent par exemple.

## 5.1.2 MAINTENANCE PROGRAMMÉE

Des cycles de maintenance préventive sont mis en place à un rythme défini en fonction de l'entrée en exploitation du parc éolien.

La maintenance sera conforme aux termes de l'arrêté du 26 août 2011<sup>2</sup> spécifiant que « *trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui ne peut excéder trois ans, l'exploitant procède à un contrôle de l'aérogénérateur consistant en un contrôle des brides de fixations, des brides de mât, de la fixation des pales et un contrôle visuel du mât.*

*Selon une périodicité qui ne peut excéder un an, l'exploitant procède à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles font l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.*

*L'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisées la nature et les fréquences des opérations d'entretien afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation. L'exploitant tient à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées ».*

- Maintenance 3 mois :

Une première opération de maintenance a lieu dans les trois mois qui suivent la mise en exploitation. Cette période correspond en effet à une période de « rodage », durant laquelle des pièces ayant éventuellement un défaut de fabrication pourraient montrer des défaillances.

- Maintenance périodique biannuelle :

Le retour d'expérience des nombreuses éoliennes mises en service à travers le monde, l'analyse fonctionnelle des parcs éoliens et l'analyse des diverses défaillances ont permis de définir des plans de maintenance permettant d'optimiser la production électrique des éoliennes en minimisant les arrêts de production.

Des cycles de maintenance ont lieu tous les 6 mois. Ces maintenances permettent de contrôler les éléments suivants :

- Inspection générale (inspection visuelle, détection de bruits de fonctionnement anormaux...)
- Contrôle des systèmes d'orientation des pales (position, lubrification, état des roulements, du système de parafoudre, infiltration d'eau, etc.)

---

<sup>2</sup> Les articles 17, 18 et 19 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

- Contrôle/test des principaux éléments mécaniques, des capteurs, des connexions électriques
- Contrôle des systèmes de freinage
- Contrôle des anémomètres et de la girouette
- Contrôle du balisage
- Contrôle des systèmes de sécurité (boutons d'arrêt d'urgence, extincteurs, kit de premiers secours, système d'évacuation de la nacelle, etc.).

Le parc éolien fera également l'objet de contrôles spécifiques supplémentaires :

- Contrôle des huiles des parties mécaniques (tous les ans)
- Contrôle du serrage de l'ensemble des boulons d'assemblage, par échantillonnage (tous les 3 ans)
- Analyse vibratoire des machines tournantes.

La maintenance préventive des éoliennes a pour but premier de réduire les coûts d'intervention et d'immobilisation des éoliennes. En effet, grâce à l'optimisation et à la programmation des arrêts destinés à la maintenance, les pièces d'usures sont analysées (et éventuellement remplacées) avant que ne survienne une panne. Les arrêts de production d'énergie éolienne sont anticipés pour réduire leur durée et leurs coûts.

L'étude de dangers, présentent de façon plus détaillée les opérations de maintenance et leurs fréquences.

### 5.1.3 COMMUNICATION ET INTERVENTIONS NON PROGRAMMÉES

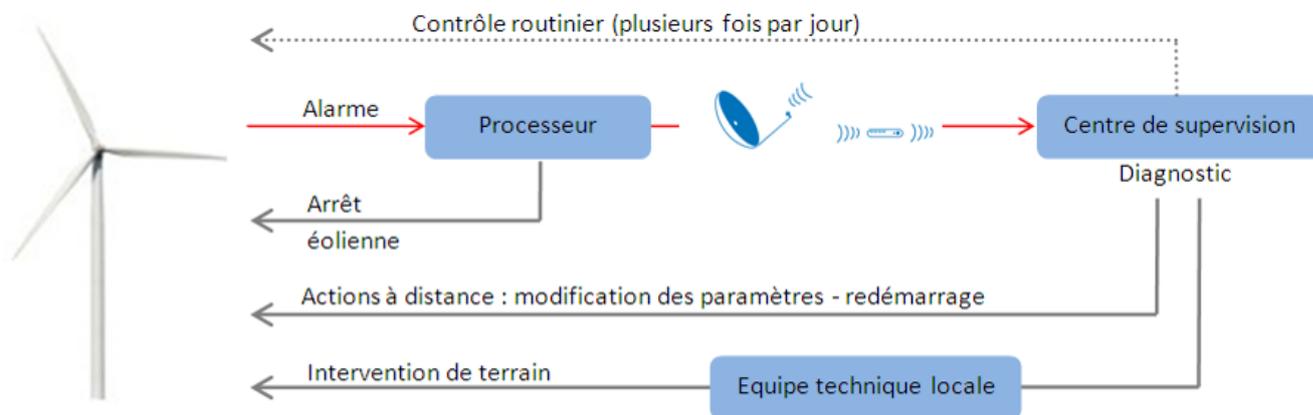
L'ensemble du parc éolien est en communication avec un serveur situé au poste de livraison du parc, lui-même en communication constante avec l'exploitant et le turbinier. Ceci permet à l'exploitant de recevoir les messages d'alarme, de superviser, voire d'intervenir à distance sur les éoliennes. Une astreinte 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, est organisée au centre de gestion de l'exploitant pour recevoir et traiter ces alarmes.

Lorsqu'une information ne correspond pas à un fonctionnement « normal » de l'éolienne, celle-ci s'arrête et se met en sécurité. Une alarme est envoyée au centre de supervision à distance qui analyse les données et porte un diagnostic :

- Pour les alarmes mineures (n'induisant pas de risque pour la sécurité de l'éolienne, des personnes et de l'environnement), le centre de supervision est en mesure d'intervenir et de redémarrer l'éolienne à distance
- Dans le cas contraire, ou lorsque le diagnostic conclut qu'un composant doit être remplacé, une équipe technique présente à proximité est envoyée sur site.

Le schéma suivant présente le système de communication entre les éoliennes et le centre de supervision de l'exploitant.

Les alarmes majeures associées à un arrêt automatique sans redémarrage à distance possible, correspondent à des situations de risque potentiel pour l'environnement, tel que présence de givre, fumées dans la nacelle, etc.



**Figure 6 : Communication - Système de supervision et d'intervention**

Source : EDF Renouvelables

## 5.2 SÉCURITÉ

### 5.2.1 BALISAGE AÉRONAUTIQUE

Du fait de leur hauteur, les éoliennes peuvent constituer des obstacles à la navigation aérienne. Elles doivent donc être visibles et respecter les spécifications de la Direction Générale de l'Aviation Civile, fixées par l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Ainsi, la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance :

- les quantités colorimétriques sont limitées au domaine du gris et du blanc
- le facteur de luminance est supérieur ou égal à 0,4 pour le gris ; supérieur ou égal à 0,75 pour le blanc.
- les nuances de couleurs acceptées sont : RAL 7035, 7038, 9003, 9010, 9016 et 9018.
- la couleur est uniformément appliquée sur l'ensemble des éléments constituant l'éolienne.

Les éoliennes doivent également avoir un balisage lumineux, dont les caractéristiques, fixées par l'arrêté du 23 avril 2018, sont définies suivant la hauteur totale de l'éolienne (hauteur en bout de pale). Pour un projet d'éoliennes de 150 mètres en bout de pales comme celui de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon, le balisage lumineux est réglementé comme suit :

- Le jour :
  - feux d'obstacle de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 cd) ;
  - une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.
- La nuit :
  - feux d'obstacle de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd) installés sur le sommet de la nacelle ;
  - une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.

Les constructeurs d'éoliennes intègrent ces exigences dans la conception de leurs modèles.

Les feux à éclats de même fréquence doivent être synchronisés entre eux pour un même parc éolien, à un rythme de 20 éclats par minute pour les installations terrestres non côtières (cas du présent projet).

## 5.2.2 SYSTÈME D'ORIENTATION DES PALES ET SYSTÈME DE FREINAGE

Comme déjà évoqué, les pales sont orientables, que ce soit pour optimiser la production ou au contraire pour ralentir la rotation du rotor, voire l'arrêter.

L'angle de pale est en effet le principal moyen de l'arrêt et de la mise en sécurité d'une éolienne.

En cas d'alarme nécessitant l'arrêt immédiat de l'éolienne, les pales sont pivotées de 90° et un frein mécanique agit sur l'arbre principal issu du rotor. Le rotor est arrêté en moins de 5 secondes.

La position « par défaut » de l'actuateur de l'angle de pitch est la position de sécurité. Autrement dit, il est conçu de façon à rejoindre systématiquement cette position en cas de défaut du système d'alimentation ou du système de contrôle.

## 5.2.3 AUTRES DISPOSITIFS TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

Chaque aérogénérateur est doté de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- d'un système d'alarme qui informe l'exploitant à tout moment d'un fonctionnement anormal, incendie ou entrée en survitesse de l'aérogénérateur. En cas d'alarme, la procédure d'arrêt d'urgence explicitée au paragraphe précédent est mise en œuvre ;
- d'au moins deux extincteurs situés à l'intérieur de l'aérogénérateur, au sommet et au pied de celui-ci. Ils sont positionnés de façons bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre.

Pour prévenir des températures hivernales pouvant être inférieures à 0°C, chaque aérogénérateur est équipé d'un système permettant de détecter ou de déduire la formation de glace sur les pales. En cas de formation importante de glace, l'aérogénérateur est mis à l'arrêt immédiatement. L'exploitant effectue le redémarrage de l'aérogénérateur selon une procédure définie.

## 5.3 SUIVIS

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, l'exploitant s'engage à mettre en place au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, un suivi environnemental.

Ce suivi est conforme au protocole de suivi environnemental reconnu par le ministre chargé des installations classées. Il permet notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs.

Ce suivi est tenu à disposition de l'inspection des installations classées.

Le chapitre mesures et suivis de l'Etude d'Impact Environnemental (présenté dans le livre 3) présente plus précisément l'ensemble des actions que l'exploitant s'engage à mener.

## 6 CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

### 6.1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS D'EDF RENEUVELABLES

EDF Renouvelables, spécialiste des énergies renouvelables, est un leader de la production d'électricité verte.

L'entreprise développe, construit et exploite des centrales produisant de l'électricité d'origine renouvelable.

EDF Renouvelables est une filiale à 100% du Groupe EDF.

Au 30 septembre 2020, EDF Renouvelables :

- a une capacité brute installée dans le monde de 13 327 MW ;
- comptait 6 664 MW bruts de nouvelles capacités en construction ;
- exploitait pour son compte et pour le compte de tiers 15 000 MW.

Chiffres clés (juin 2020) :

- 3 826 collaborateurs ;
- 770 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- 418 millions d'euros d'EBITDA (équivalent de l'excédent brut d'exploitation) ;
- 71 millions d'euros de résultat net.

#### 6.1.1 UNE PRÉSENCE DIVERSIFIÉE DANS PLUSIEURS FILIÈRES

L'éolien terrestre est le métier fondateur d'EDF Renouvelables. Il reste aujourd'hui, avec 78% des capacités installées au 31 décembre 2019, son principal moteur de développement. Concernant l'éolien en mer, EDF Renouvelables, compte aujourd'hui 4 projets éoliens en mer à ; Dunkerque, Fécamp, Courseulles et Saint-Nazaire. Ces futurs parcs permettront de fournir l'équivalent de la consommation électrique de plus de 2 millions de personnes avec une capacité installée de plus de 2 000 MW.

Le solaire est devenu en 2008 une nouvelle priorité aux côtés de l'éolien. Forte de son expérience dans l'éolien, EDF Renouvelables a accéléré son développement dans cette nouvelle filière. En décembre 2017, le groupe EDF Renouvelables a annoncé le lancement de son plan solaire dont l'objectif est de développer **30% de part de marché** supplémentaires de **solaire photovoltaïque** en France **entre 2020 et 2035**. Le solaire au sol représente aujourd'hui 22 % des capacités installées du groupe.

Afin de soutenir la transition énergétique et faciliter l'insertion des énergies renouvelables sur le réseau, le stockage d'énergie est devenu nécessaire. De plus, il permet d'adapter la fourniture d'électricité à la production et à la demande d'électricité. Ainsi, avec le Plan stockage le Groupe EDF a l'ambition de développer 10 GW de capacités supplémentaires de stockage d'ici 2035



➤ Développer **30% de part de marché** supplémentaires de **solaire photovoltaïque en France** entre **2020 et 2035**.



➤ Développer **10 GW** de nouveaux moyens de stockage en Europe **d'ici 2035**, en complément des **5 GW** exploités aujourd'hui.



Figure 7 : Chiffres clés du plan solaire et du plan stockage d'EDF Renouvelables

## 6.1.2 UN ACTEUR INTERNATIONAL

EDF Renouvelables est un acteur international, présent dans 22 pays.



Figure 8 : Présence d'EDF Renouvelables dans le monde

Source : EDF Renouvelables

## 6.1.3 UN MÉTIER D'OPÉRATEUR INTÉGRÉ

EDF Renouvelables intervient comme opérateur industriel global, de l'initiation des projets à la vente d'électricité et gère toutes les phases :

- Sélection des sites, évaluation de la ressource (vent, soleil), études de faisabilité technique
- Analyse de l'impact sur l'environnement local et le milieu naturel
- Démarches auprès des différentes administrations, études de raccordement au réseau
- Montage du dossier de demande d'autorisation unique

- Mise en place du financement
- Ingénierie et supervision de la construction
- Démantèlement.

Par sa filiale EDF Renouvelables Services, EDF Renouvelables assure également l'exploitation maintenance de parcs éoliens, tels qu'une partie de ses propres installations, ou des installations appartenant à d'autres sociétés.



Figure 9 : EDF Renouvelables, un opérateur intégré

Source : EDF Renouvelables

Cette présence sur toute la chaîne de compétences lui permet de maîtriser la qualité de ses centrales et d'assurer à ses partenaires un engagement sur le long terme.

## 6.1.4 UN ACTEUR MAJEUR DANS L'HEXAGONE

EDF Renouvelables est fortement implanté sur le territoire français, via son siège et sa filiale EDF Renouvelables France. Elle emploie en France environ 1 600 personnes (incluant les filiales). Avec ses installations dans l'éolien et le solaire, l'entreprise est présente dans pratiquement toutes les régions : Centre-Val-de-Loire, Bourgogne, Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France, Grand-Est, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Départements d'Outre-mer.

L'éolien est le métier fondateur de EDF Renouvelables France. Il reste aujourd'hui, avec 85 % des capacités installées, son principal moteur de développement. **Il en exploite plus de 80 cumulant une puissance installée de 1 960 MW au 30 septembre 2020.**

EDF Renouvelables prouve depuis plus de quinze ans ses compétences dans le domaine de l'éolien.

Outre son siège à Paris La Défense, EDF Renouvelables est présent en France par le biais de :

- 7 agences de développement : Aix-en-Provence, Béziers, Montpellier, Nantes, Strasbourg, Toulouse et Lyon ;
- 7 centres régionaux de maintenance à Colombiers (Occitanie), Salles-Curan (Occitanie), Villeveyrac (Occitanie), Pézilla (Occitanie), Fresnay l'Evêque (Centre-Val de Loire), Toul-Rosières (Grand Est) et Rennes (Bretagne)
- 19 antennes de maintenance locales
- 1 centre européen d'exploitation-maintenance à Colombiers (Occitanie).



# NOS IMPLANTATIONS ÉOLIENNES

SEPTEMBRE 2020

**Parc éolien EDF renouvelables :**

- En exploitation
- En construction
- Nombre d'éoliennes

**Parc éolien EDF Futuren :**

- En exploitation
- En construction
- Nombre d'éoliennes

**EDF Renouvelables**

- Antenne de développement
- Base logistique
- Antenne O&M

**BRETAGNE**

**Côtes-d'Armor**

- Guerledan 5.4 4 MW
- Landes du Tertré 5.4 10 MW
- Plateau 3.4 7 MW

**Finistère**

- Ditton 2.4 2 MW

**Ille-et-Vilaine**

- Base Logistique Bretagne 5.4 10 MW
- La Nourais 5.4 10 MW

**Morbihan**

- Antenne Morbihan 6.4 12 MW
- Grand Place 6.4 12 MW
- La Butte de Frous 6.4 12 MW
- Le Rodun 4.4 7 MW
- Mesron 5.4 10 MW
- Pleugriffet 5.4 10 MW
- Saint-Merec 4.4 8 MW
- Séglien 9.4 9 MW
- WAT-Lerome 3.4 5 MW

**NORMANDIE**

**Calvados**

- Antenne Normandie 14.4 28 MW
- Fierville 5.4 10 MW
- Sablons 2.4 6 MW
- Saint-Martin-des-Besaces 4.4 8 MW
- Sallen 4.4 8 MW

**Manche**

- Clicourps 5.4 3 MW
- La Herouliere 4.4 8 MW

**Seine-Maritime**

- Plein Vent Fécamp 5.4 5 MW
- Ronchols 15.4 30 MW
- Veulettes 4.4 8 MW

**ÎLE-DE-FRANCE**

**Yvelines**

- Allainville-leaux-Bois 6.4 18 MW

**HAUTS-DE-FRANCE**

**Aisne**

- Antenne Picardie 8.4 24 MW
- Basse Thierache sud 1 & 2 3.4 6 MW
- Brissy 15.4 30 MW
- Camière Saint-Martin 22.4 73 MW
- Champagne Picarde 6.4 12 MW
- Cianlieu 4.4 13 MW
- Mazurier 7.4 21 MW
- Plateau d'Andigny 5.4 10 MW
- Ribemont 4.4 11 MW
- Saint-Simon 3.4 6 MW
- Sery 4.4 12 MW
- Villiers le Sec 4.4 12 MW

**Nord**

- Pierre d'Escriboux 5.4 12 MW
- Heninel 6.4 20 MW
- La Carnoye 5.4 15 MW
- Seuil de Bapaume 4.4 9 MW

**Pas-de-Calais**

- Fiennes 7.4 21 MW
- La Carnoye 4.4 9 MW
- Seuil de Bapaume 6.4 12 MW

**Somme**

- Antenne Somme 4.4 9 MW
- Fonds de Fresnes 5.4 10 MW
- La Haute-Borne 7.4 21 MW
- La Plaine de Hocquélus 4.4 9 MW
- La Tourette 5.4 13 MW
- Longue-Epine 5.4 10 MW
- Nurlu 4.4 8 MW
- Magremont 6.4 15 MW
- Moulin de Froiture 6.4 12 MW

**GRAND EST**

**Aube**

- Chemin-Perré 9.4 18 MW
- Les Côteaux 11.4 38 MW
- Les Monts 4.4 13 MW

**Marne**

- 4 Vallées III 8.4 16 MW
- Clamanges 1 & 2 8.4 14 MW
- Les Longues Roies 13.4 47 MW
- Pays d'Anglure 6.4 22 MW
- Portes de Champagne 6.4 12 MW
- Vanault 10.4 9 MW

**Haute-Marne**

- Bielles 6.4 12 MW

**Meurthe-et-Moselle**

- Base Logistique Lorraine 6.4 12 MW
- Baudignécourt 5.4 12 MW
- Courcelles 12.4 24 MW
- Dainville 6.4 12 MW
- Denange 9.4 20 MW
- Erize 5.4 12 MW
- Lanreville-au-Rupt 5.4 10 MW
- Le Charmois 6.4 12 MW
- Rampont 1 & 2 19.4 38 MW
- Saint-Aubin 5.4 12 MW
- Stenay 5.4 10 MW
- Trois Sources 12.4 24 MW

**Moselle**

- Arnelcourt 5.4 12 MW
- Barnibesch 6.4 12 MW
- Boulay Sud 4.4 10 MW
- Courme 3.4 8 MW
- Mattenberg 7.4 15 MW
- Niedervisse 6.4 12 MW
- Portes de France 4.4 8 MW

**Vosges**

- Belvais 10.4 20 MW
- Chermisey 4.4 8 MW

**PAYS DE LA LOIRE**

**Vendée**

- Antenne Vendée 4.4 8 MW
- Bel Air 8.4 20 MW
- Jade - Bouin 4.4 8 MW
- Les Polders du Dan 4.4 8 MW

**Centre-Val de Loire**

**Eure-et-Loir**

- Antenne Centre 5.4 10 MW
- Bois Cheneau 8.4 24 MW
- Canton de Bonnaval 26.4 53 MW
- Cherrin d'Abilis 5.4 17 MW
- Espiers 6.4 13 MW
- Fontaine-la-Guyon 8.4 18 MW
- Gargoules 5.4 16 MW
- Guilleville 5.4 16 MW
- Le Grand Camp 5.4 10 MW
- Les Vingt-Septiers 8.4 18 MW

**Centre-Val de Loire**

**Loire-Atlantique**

- Nantes 6.4 12 MW

**Bourgogne-Franche-Comté**

**Doubs**

- Belfort - Lomont 10.4 20 MW

**Yonne**

- Champ Gourleau 7.4 23 MW
- Télégraphe 4.4 14 MW

**Auvergne-Rhône-Alpes**

**Ardeche**

- La Montagne Ardechoise 29.4 72 MW
- Plein Vent Freysenet 5.4 10 MW

**Cantal**

- Antenne Cantal 8.4 24 MW
- Albanche 4.4 12 MW
- Bruyère Grande 6.4 12 MW
- Montloubry I 6.4 12 MW

**Haute-Loire**

- Barthes 6 12 MW

**Rhône**

- Beaujolais Vert 4.4 12 MW

**NOUVELLE-AQUITAINE**

**Charente-Maritime**

- Arizant-Saint-Pardout 4.4 10 MW
- Courant-Hochamps 7.4 21 MW
- Varadez 4.4 10 MW

**Deux-Sèvres**

- Pamproux 5.4 10 MW
- WAT - Traves 5.4 10 MW

**Haute-Vienne**

- Roussac 5.4 15 MW

**NOUVELLE-AQUITAINE**

**Charente-Maritime**

- Arizant-Saint-Pardout 4.4 10 MW
- Courant-Hochamps 7.4 21 MW
- Varadez 4.4 10 MW

**Deux-Sèvres**

- Pamproux 5.4 10 MW
- WAT - Traves 5.4 10 MW

**Haute-Vienne**

- Roussac 5.4 15 MW

**NOUVELLE-AQUITAINE**

**Charente-Maritime**

- Arizant-Saint-Pardout 4.4 10 MW
- Courant-Hochamps 7.4 21 MW
- Varadez 4.4 10 MW

**Deux-Sèvres**

- Pamproux 5.4 10 MW
- WAT - Traves 5.4 10 MW

**Haute-Vienne**

- Roussac 5.4 15 MW

**Auvergne-Rhône-Alpes**

**Ardeche**

- La Montagne Ardechoise 29.4 72 MW
- Plein Vent Freysenet 5.4 10 MW

**Cantal**

- Antenne Cantal 8.4 24 MW
- Albanche 4.4 12 MW
- Bruyère Grande 6.4 12 MW
- Montloubry I 6.4 12 MW

**Haute-Loire**

- Barthes 6 12 MW

**Rhône**

- Beaujolais Vert 4.4 12 MW

**GUADELOUPE**

- Petit Canal 2 & 3 22.4 5 MW

**RÉUNION**

- Sainte-Rose 23.4 6 MW

**OCCITANIE**

**Aude**

- Corillac 4.4 9 MW
- Corbières Méditerranée - Cambousset 9.4 21 MW
- Fitou 9.4 12 MW
- Luc-sur-Orbieu 11.4 24 MW
- Plaine de l'Orbieu 5.4 12 MW
- Plat des Graniers - Corbières 2.4 21 MW
- Pouzols 6.4 5 MW
- Villeseque 22.4 51 MW

**Aveyron**

- Antenne Midi-Pyrénées 6.4 14 MW
- Fayclunes 2.4 5 MW
- La Fage 5.4 12 MW
- Le Puch 11.4 24 MW
- Les Pins 1.4 2 MW
- Les Plos 5.4 12 MW
- Salles-Curan - La Plane 11.4 34 MW
- Salles-Curan - Puech Nég. 12.4 35 MW

**Hérault**

- Antenne Hérault 6.4 14 MW
- Aumelas - Val de l'Hérault 13.4 26 MW
- Castanet-le-Haut 6.4 14 MW
- Conques 6.4 14 MW
- Fraisse - Roc de l'Ayre 10.4 23 MW
- Joncels 7.4 6 MW
- Joncels - Mas de Noé 14.4 23 MW
- Nord Bassin de Thau 13.4 26 MW
- Oupia 9.4 8 MW
- Plain Vent 4 Bornes - A. 8.4 10 MW
- Plain Vent Rois 4.4 4 MW

**Lozère**

- Les Tallades 9.4 27 MW
- Platin Vent Lou Pacou 1 11.4 24 MW

**Pyrénées-Orientales**

- Antenne Pyrénées Orientales 35.4 96 MW
- Ensemble éolien Catalan 35.4 96 MW

**Tarn**

- Sauveterre 6.4 12 MW

Figure 10 : Parcs éoliens d'EDF Renouvelables en France

## 6.2 CAPACITÉS TECHNIQUES

### 6.2.1 LES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'EDF RENOUELABLES FRANCE

Dans le cadre de sa mission, EDF RENOUELABLES France s'appuie sur des partenariats avec des acteurs reconnus du secteur éolien. Ainsi, EDF RENOUELABLES France a pré-qualifié des fournisseurs pour garantir ses approvisionnements et a développé ses compétences en construction à travers sa division industrie et en exploitation-maintenance à travers sa filiale EDF RENOUELABLES Services.

Les principaux fournisseurs d'EDF RENOUELABLES France pour les projets éoliens sont les suivants :

- Turbines : Vestas, Enercon, Siemens, General Electric, Nordex...
- Poste de livraison : Sel Pommier et Areva T&D, ...

Pour assurer l'exploitation de ces installations EDF RENOUELABLES France pourra s'appuyer sur les équipes d'exploitation du fournisseur d'éolienne retenu ou sur sa filiale dédiée à l'exploitation maintenance : EDF RENOUELABLES Services.

### 6.2.2 EDF RENOUELABLES SERVICES

Pour accompagner les projets sur le long terme et optimiser la performance des actifs, EDF Renouvelables a placé le métier d'exploitation-maintenance au cœur de son activité.

Créée en 2009, la filiale EDF Renouvelables Services est un acteur clé de l'exploitation-maintenance des centrales éoliennes et photovoltaïques en Europe, pour le Groupe et pour comptes de tiers.

L'entreprise est présente dans sept pays : France, Grèce, Royaume-Uni, Allemagne, Pologne, Belgique et Italie. Grâce à son expertise, la production des centrales et leur durée de vie sont optimisées. En Amérique du Nord, cette activité est portée par EDF Renewables Services.

En Europe, l'activité regroupe 834 spécialistes dédiés aux opérations d'exploitation, de maintenance et d'ingénierie. Ces experts multi-technologies, capables d'opérer sur tous types d'actifs d'énergie renouvelable présents sur le marché, interviennent sur tout le cycle de vie d'un parc.

Pour assurer des interventions rapides et de qualité, EDF Renouvelables Services a implanté près de 40 antennes d'exploitation-maintenance en Europe à proximité des installations dont la société a la gestion, dont 18 en France.

Chaque antenne d'exploitation-maintenance est reliée au Centre Européen de Conduite et de Supervision des parcs éoliens et solaires, situé à Colombiers, dans le sud de la France. Il abrite plus d'une trentaine d'experts assurant le suivi continu des performances à distance (24h/24 – 7 jours sur 7).

## 6.3 STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPACITÉS FINANCIÈRES

### 6.3.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE

La structure exploitante du parc éolien est la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, société par actions simplifiée de 5 000,00 Euros.

De façon systématique, le groupe EDF RENOUELABLES négocie et signe, en son nom et au nom de ses filiales notamment françaises, avec ses fournisseurs et sous-traitants, des contrats assortis de garanties concernant les engagements de délai et les garanties techniques. La SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN détenue à 100% par EDF RENOUELABLES FRANCE elle-même filiale à 100%

d'EDF RENOUELABLES, bénéficie dès lors automatiquement pour le projet, de l'ensemble des contrats négociés par sa maison-mère détaillés dans la partie sur l'expérience technique du candidat.

### Composition de l'actionnariat

L'actionnaire unique de la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN est la société EDF RENOUELABLES France.

EDF RENOUELABLES France est une société par actions simplifiée au capital de 100 500 000,00 Euros, filiale à 100% d'EDF Renouvelables, société anonyme au capital de 226 755 000,00 Euros, elle-même détenue à 100% par le Groupe EDF.

Le diagramme ci-dessous décrit les liens existant entre les différentes structures :



☞ Voir Annexe 1. Extraits KBIS des sociétés PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, EDF RENOUELABLES France et EDF RENOUELABLES.

### Partenaires

Le partenaire principal de l'exploitant est sa maison mère, EDF RENOUELABLES France, qui assure la présidence de la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN.

La mission d'EDF RENOUELABLES France, partenaire principal de la société exploitante du parc éolien, est d'assurer une « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » (AMO) complète pour le projet, en faisant bénéficier l'exploitant de l'expérience, du savoir-faire, des capacités du groupe EDF Renouvelables, de celles du groupe EDF et de ses propres partenariats dans le domaine éolien (voir « Expérience technique » et « Structure juridique et Solidité financière »).

La mission d'AMO d'EDF RENOUELABLES France a vocation à se transformer le moment venu, en mission de « Maitrise de l'Ouvrage Déléguée » (MOD) pour la construction et l'exploitation du parc éolien.

Dans le tableau ci-après, apparaissent des éléments présentant les capacités financières de la société et démontrant ainsi qu'EDF RENOUELABLES France est en mesure d'assumer ses engagements en matière d'environnement et de sécurité.

Poste	2018	2019
<b>Bilan total (en milliers d'euros)</b>	1 083	1 208
<b>Chiffre d'affaire (en milliers d'euros)</b>	39 280	30 256
<b>Résultat financier (en milliers d'euros)</b>	12 853	42 634

**Tableau 9 : Compte de résultats EDF Renouvelables France (2018-2019)**

☞ Voir Annexe 3. Comptes sociaux d'EDF Renouvelables France

☞ Voir Annexe 4. Lettre d'engagement d'EDF Renouvelables France

## 6.3.2 CAPACITÉS FINANCIÈRES DU PROJET

### Montant de l'investissement estimé

Le montant de l'investissement (hors frais financiers) estimé pour la construction du parc éolien est de l'ordre de 40.000.000 € (quarante millions d'Euros).

Les actifs du parc éolien envisagé seront logés dans la structure ad hoc : la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, mise en place et contrôlée par EDF RENOUVELABLES France.

### Montage financier et porteurs du risque financier

L'investissement est réalisé au travers de la structure juridique dédiée au projet (la Société par Actions Simplifiée). Dès lors, le risque financier du projet est porté par la société dédiée au projet (la Société par Actions Simplifiée) et par ses bailleurs de fonds (actionnaires et prêteurs) et donc par la banque ou le groupe EDF RENOUVELABLES qui assurent la majorité du financement du projet.

Le financement du projet sera une combinaison d'un financement apporté par le groupe EDF RENOUVELABLES et d'un financement bancaire externe (financement de projet) :

- Les fonds propres apportés par l'actionnaire EDF RENOUVELABLES France couvriront classiquement entre 15% et 25% du montant de l'investissement ;
- Pour financer la part restante de l'investissement, le Groupe EDF RENOUVELABLES mettra en place un financement interne spécifique du groupe EDF ou un financement de projets avec une ou plusieurs banques, garanti par EDF RENOUVELABLES pendant la période de construction.

Dans ce schéma, les flux de trésorerie opérationnels générés par le projet permettent (i) le remboursement de la dette bancaire ou du financement du groupe EDF et (ii) la rémunération des fonds propres selon un cas de base raisonnable agréé par les bailleurs de fonds (les actionnaires et les banques).

EDF RENOUVELABLES dispose d'une véritable expertise dans le montage de financements de projet, notamment pour des projets éoliens. Au cours de ces trois dernières années, le groupe EDF RENOUVELABLES a financé des projets de capacités individuelles variant de 14 MW à 96 MW en France, en Italie, en Espagne, en Grèce, au Canada et aux Etats-Unis sur ce type de structure de financement.

---

### **Exploitation du parc éolien**

Les fournisseurs d'éoliennes auxquels fait appel EDF RENEUVELABLES pour la construction de ses parcs proposent des contrats d'exploitation/maintenance pour les premières années de fonctionnement du parc. Ces contrats d'exploitation et maintenance incluent systématiquement une garantie de disponibilité des éoliennes allant de 95 à 97%.

La durée de cette prise en charge varie de 2 à 20 ans en fonction des accords contractuels entre les fournisseurs et EDF RENEUVELABLES France. A l'expiration de cette garantie contractuelle, EDF RENEUVELABLES France procédera à un nouvel appel d'offre conformément à la directive européenne 2014/25/UE. Si elle l'emporte, EDF RENEUVELABLES Services pourra prendre le relais.

### **Conditions financières de l'exploitation**

Contractuellement assurée de disposer d'un outil de production optimisé, la société SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN générera un chiffre d'affaire issue de la vente de l'électricité produite.

La société SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN signera, avant la mise en service du parc, un contrat de complément de rémunération avec EDF Agence Obligation d'Achat lui garantissant un niveau de rémunération pour les kWh produits, connu et fixé par arrêté tarifaire pendant 15 ans. Selon ces dispositions, l'électricité produite par le parc éolien sera vendue sur le marché de l'électricité, mais bénéficiera d'un complément de prix permettant d'atteindre un tarif cible fixe pendant 15 ans. Ces conditions d'exploitations permettront à la société SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN de faire face à l'ensemble de ses engagements (loyers, mesures compensatoires, maintenance, remboursement des bailleurs de fonds...) durant la phase d'exploitation du site et de provisionner le coût du démantèlement du parc éolien.

## 7 GARANTIES FINANCIÈRES ET CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT

### 7.1 GARANTIES FINANCIÈRES

En application des articles R.553-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement utilisant l'énergie mécanique du vent, la société exploitante produira, à la mise en service du parc, la preuve de la constitution des garanties financières (en l'espèce caution d'un assureur). D'après l'article 30 de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, le montant des garanties financières mentionnées à l'article R. 515-101 du code de l'environnement est déterminé selon les dispositions suivantes :

Le montant initial (**M**) de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (**Cu**) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$M = \Sigma (\mathbf{Cu})$$

Dans le cas du projet éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon, dont la puissance unitaire des éoliennes dépasse 2MW, (**Cu**) est fixé par la formule suivante :

$$\mathbf{Cu} = 50\ 000\ \text{€} + 10\ 000\ \text{€} * (\mathbf{P}-2)$$

Où P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ainsi, le montant des garanties financières pour le projet éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon s'élève à **600 000 €**.

Le montant de la garantie financière est réactualisé tous les 5 ans (article 31 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020) et l'arrêté préfectoral fixe le montant de la garantie financière (article 32 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020).

En outre, il est rappelé qu'en application de l'article L. 515-46 du Code de l'Environnement, en cas de défaillance de la société exploitante, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site.

La garantie quant à la capacité financière de la société SAS Parc éolien de Chambaran à assurer le démantèlement du parc se situe donc à trois niveaux : un provisionnement du coût des travaux durant l'exploitation, la constitution de garanties financières et enfin la responsabilité de la maison mère.

☞ Voir Annexe 5. Garanties financières – lettre de l'assureur caution

### 7.2 CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT

La SAS Parc Eolien de Chambaran s'engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation selon l'article 29 de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent », modifié par l'arrêté du 22 juin 2020.

Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement comprennent :

- le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure

---

*à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;*

- *La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est située l'installation souhaite leur maintien en l'état.*

Conformément à la réglementation en vigueur, les propriétaires concernés par les équipements du projet ont été consultés pour émettre un avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation. Ces consultations sont jointes au dossier de Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, dans le Livre 2 : Avis et autorisations.

## 8 ANNEXES

### LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : KBis des sociétés SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, EDF RENOUEVELABLES France et EDF RENOUEVELABLES

Annexe 2 : Délégation de pouvoirs

Annexe 3 : Comptes sociaux d'EDF RENOUEVELABLES France – année 2019

Annexe 4 : Lettre d'engagement d'EDF RENOUEVELABLES France

Annexe 5 : Lettre d'intention de l'assureur caution

## **ANNEXE 1 : KBIS DES SOCIÉTÉS SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN, EDF RENOUVELABLES FRANCE ET EDF RENOUVELABLES**

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre  
4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : u73IhahEDM  
<https://www.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 1991B04782

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 4 janvier 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	379 677 636 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	17/10/1991
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>EDF Renouvelables</b>
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	226 755 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	100 Esplanade du G1 de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 30/10/2089
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

*Président du conseil d'administration - Directeur général - Administrateur*

<i>Nom, prénoms</i>	BENSASSON Bruno
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1972 à Paris 15e Arrondissement (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	41 Boulevard Exelmans 75016 Paris 16e Arrondissement

*Directeur général délégué - Administrateur*

<i>Nom, prénoms</i>	FYOT Bruno
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 26/10/1961 à Cognac (16)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	968 Chemin Célestin Freinet 06140 Vence

*Administrateur*

<i>Nom, prénoms</i>	SALHA Bernard
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/08/1961 à Pau (64)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 Rue Chomel 75007 Paris 7e Arrondissement

*Administrateur*

<i>Dénomination</i>	EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	10 Place de la Défense 92974 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	380 414 482 RCS Nanterre
<i>Représentant permanent</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	BUFFON Béatrice
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/04/1974 à Vincennes (94)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	13 Rue Pasteur 78110 Le Vésinet

*Administrateur*

<i>Nom, prénoms</i>	LEVY Jean-Bernard
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/03/1955 à Suresnes (92)
<i>Nationalité</i>	Française

**Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04782

<i>Domicile personnel</i>	6 Rue Dufrenoy 75116 Paris 16e Arrondissement
<hr/>	
<b>Administrateur</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	GIRRE Xavier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/02/1969 à Rennes (35)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	2 Rue de l'Ecole de Mars 92200 Neuilly-sur-Seine
<hr/>	
<b>Administrateur</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	FELIX Carine
<i>Nom d'usage</i>	DE BOISSEZON
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/07/1976 à Sarcelles (95)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	9 Avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine
<hr/>	
<b>Administrateur</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	BIAS Florence
<i>Nom d'usage</i>	SCHREIBER
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/10/1962 à Gaillon (27)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	53 Avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY SOUS BOIS
<hr/>	
<b>Administrateur</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	SEPCHAT Marie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/12/1978 à Mamers (72)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 Rue Benjamin Fabre 34500 BEZIERS REPRESENTANT LES SALARIES
<hr/>	
<b>Administrateur représentant les salariés</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	HELLSTERN Didier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/05/1973 à Lyon 3e Arrondissement (69)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	12 Rue de la Glacière 92250 La Garenne-Colombes
<hr/>	
<b>Administrateur représentant les salariés</b>	
<i>Nom, prénoms</i>	DUJARDIN Antoine
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 06/08/1982 à Roubaix (59)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	240 Boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne-Billancourt
<hr/>	
<b>Commissaire aux comptes titulaire</b>	
<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Eoho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre
<hr/>	
<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL</b>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	100 Esplanade du G1 de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 Paris la Défense Cedex

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre**

4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04782

<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Prises de participations dans toutes sociétés industrielles et commerciales, en particulier dans le domaine de l'énergie, et dans tout autre domaine, en France et à l'étranger l'achat la vente de tous biens immeubles bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes financières immobilières et autres, ayant pour conséquence directes ou indirectes de faciliter cette activité
<i>Date de commencement d'activité</i>	13/09/1990
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Béziers  
R.C.S. Montpellier  
R.C.S. Nantes

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Mention du 17/10/1991	La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- Mention du 02/02/1999	Fusion-absorption de l'immobilière Saint Paul (Rcs Nanterre b407539212) - à compter du : 30-12-1998
- Mention du 15/10/2002	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 de l'assemblée générale du 27/06/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**  
4 Rue Pablo Neruda  
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2001B00892

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 4 mars 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	20/02/2001
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>EDF Renouvelables France</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100 500 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/02/2100
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

<i>Dénomination</i>	EDF Renouvelables
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Ego 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

**SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

<i>- Mention n° 44082 du 10/08/2020</i>	Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
---	--

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
<i>Date de commencement d'activité</i>	05/01/2001
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Aix-en-Provence  
R.C.S. Marseille

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**

4 Rue Pablo Neruda  
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2001B00892

R.C.S. Tarascon  
R.C.S. Toulouse  
R.C.S. Béziers  
R.C.S. Montpellier  
R.C.S. Nantes  
R.C.S. Saint-Nazaire  
R.C.S. Mende  
R.C.S. Lyon  
R.C.S. Le Havre  
R.C.S. Pointe-à-Pitre

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Mention du 10/09/2002  
- Mention du 13/01/2003

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -  
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL  
(RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTE DU 27/12/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**

 4 RUE PABLO NERUDA  
 92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2009B06580

 Code de vérification : NeRrB3Hjgi  
<https://www.infogreffe.fr/controler>

**Extrait Kbis**
**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
 à jour au 24 mars 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	517 550 216 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	16/10/2009
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>PARC EOLIEN DE CHAMBARAN</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>- Mention du 16/08/2011</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 24/06/2011
<i>- Mention du 18/07/2018</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 28/06/2018
<i>Adresse du siège</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activités principales</i>	Réalisation et exploitation d'installations éoliennes destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 16/10/2108
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**
**Président**

<i>Dénomination</i>	EDF Renouvelables France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	100 Esplanade du Général de Gaul -Coeur Défense-Tour B - 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 RCS Nanterre

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Echo 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Dénomination</i>	SALUSTRO REYDEL
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	-Tour Echo 2 Avenue Gambetta -Courbevoie 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	652 044 371 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Réalisation et exploitation d'installations éoliennes destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes.
<i>Date de commencement d'activité</i>	24/09/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**

4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2009B06580

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

---

*R.C.S. Grenoble*

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## **ANNEXE 2 : DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU  
DIRECTEUR REGIONAL SUD ET OUTRE MER – ACTIVITES TERRESTRES EDF  
RENOUVELABLES FRANCE**

**EXTRAIT**

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur Général Adjoint en charge des activités terrestres de la société EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité en date du 23 janvier 2019,

J'ai constaté que la taille de la société EDF Renouvelables France, le développement de ses activités et la dispersion géographique de ses sites, ne me permettent pas d'assurer un contrôle effectif des procédures internes et de veiller à l'application des règles en vigueur.

C'est pourquoi, j'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs. En votre qualité de Directeur Régional Sud<sup>1</sup> et Outre-mer<sup>2</sup> concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, vous êtes responsable du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens, photovoltaïques au sol et flottant et de stockage d'énergie (ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés) (les « Projets ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût pour la région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer (Corse et Outre-mer constituent conjointement les « Zones Non Interconnectées » ou « ZNI »). Dans ces domaines, vous supervisez et êtes responsable de :

- la prévention des risques pour la sécurité des personnes placées sous votre autorité,
- l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce dernier en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
- la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

ces responsabilités prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, en région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer, sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Renouvelables et notamment celles concernant le budget, les achats et les investissements :

[...]

<sup>1</sup> La Région Sud étant définie par l'ensemble des départements suivants : 01, 03 à 07, 09, 11 à 13, 15, 19, 2A, 2B, 23, 24, 26, 30 à 34, 38, 40, 42, 43, 46 à 48, 63 à 66, 69, 73, 74, 81 à 84 et 87.

<sup>2</sup> L'Outre-mer étant défini par les territoires suivants : l'ensemble des DROM et des COM.

1  
 

**2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :**

- Agir, tant au nom d'EDF Renouvelables France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF Renouvelables France est Présidente, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, devant toutes les juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité.

**3. Concernant les fonctions de représentation :**

- Représenter EDF Renouvelables France, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toute société, établissement, association, syndicat, groupement ou organisme divers dont l'activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire ;
- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet dans lesquelles EDF Renouvelables France détient des participations et dont elle est Présidente et dont l'activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, toutes les décisions au nom de(s) société(s) de projet dans les limites visées dans la présente délégation.

**4. Concernant les Projets :**

- Sur le territoire de la Région Sud et Outre-mer, dans la limite d'un plafond de 1 M€ HT par opération, prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets dépendant des services placés sous votre autorité tant au nom d'EDF Renouvelables France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF Renouvelables France est Présidente, en vue de :
  - o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable;
  - o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter, demande d'autorisation unique, déclaration préalable, demande « au cas par cas », demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, demande de contrat d'achat d'électricité, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement ou à la construction d'un Projet ;
  - o négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution ;
  - o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets, suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux
  - o répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France ;

- mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;
- pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France, négocier et signer tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
- Dans la limite d'un montant annuel dont le plafond reste inférieur à 100.000 € HT, négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article ; engager les dépenses y afférentes.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Régional Sud et Outre-mer concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes propres pouvoirs.

[...]

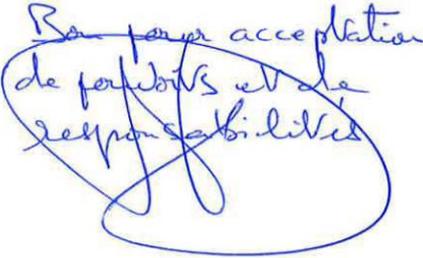
La présente délégation prend effet et annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilité, à compter du 23 janvier 2019.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2019 en deux exemplaires

Nicolas COUDERC  
Directeur Général Adjoint<sup>3</sup>

Bon pour délégation de pouvoirs  


David AUGÉIX  
Directeur Régional Sud et Outre-mer<sup>4</sup>

Bon pour acceptation  
de pouvoirs et de  
responsabilités  


<sup>3</sup> Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs »

<sup>4</sup> Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités »

## **ANNEXE 3 : COMPTES SOCIAUX D'EDF RENOUVELABLES FRANCE – ANNÉE 2019**



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# *EDF Renouvelables France*

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019  
EDF Renouvelables France

Coeur Défense - Tour B 100, esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Cooperative, une entité de  
droit suisse.

KPMG SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
77572641707266 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **EDF Renouvelables France**

Coeur Défense - Tour B 100, esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'associé unique de la société EDF Renouvelables France,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDF Renouvelables France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières, les stocks et les provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 31 mars 2020, adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 mai 2020

KPMG

Catherine PORTA  
Associée



**Société : EDF RENUVELABLES FRANCE**

**Forme juridique : Société par actions simplifiée**  
**Siège social : 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Defense**  
**SIREN : 434689915**

**Date de clôture : 31/12/2019**

1. Bilan.....	3
2. Compte de Résultat.....	5
3. Faits caractéristiques de l'exercice.....	7
Activité.....	7
Evolution des participations.....	7
Évènements postérieurs à la clôture.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Immobilisations incorporelles et corporelles.....	8
Immobilisations financières.....	8
Stocks et en-cours de production.....	9
Frais de recherche et développement.....	9
Créances et dettes d'exploitation, trésorerie et provisions afférentes.....	9
Charges à payer et produits à recevoir.....	9
Provisions.....	9
Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	9
Intégration fiscale.....	10
Indemnité départ en retraite.....	10
5. Notes sur le bilan actif.....	11
Actif immobilisé.....	11
Actif circulant.....	14
6. Notes sur le bilan passif.....	16
Variations des capitaux propres.....	16
Provisions pour risques et charges.....	17
Ventilation des dettes par échéance.....	18
7. Notes sur le compte de résultat.....	19
Résultat d'exploitation.....	19
Résultat financier.....	21
Résultat exceptionnel.....	22
Impôt sur les sociétés.....	22
Fiscalité latente.....	23
8. Autres informations.....	23
Charges à payer et Produits à recevoir.....	23
Rémunérations des dirigeants.....	24
Frais de recherche et de développement.....	24
Effectif moyen.....	24
Indemnité départ en retraite.....	24
Informations sur les entreprises et parties liées.....	25
Engagements hors bilan.....	26
Société consolidante.....	26
9. Tableau des filiales et participations.....	27

# 1. Bilan

Les données chiffrées de ce document sont présentées en milliers d'euros.

BILAN ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 016	1 014	2	4
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>1 016</b>	<b>1 014</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Terrains	92		92	92
Constructions	553	184	369	391
Installations techniques, matériel	2 414	1 749	665	813
Autres immobilisations corporelles	6 584	6 256	328	435
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>9 643</b>	<b>8 189</b>	<b>1 454</b>	<b>1 732</b>
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	129 752	4 673	125 079	19 967
Créances rattachées à des participations	833 267	5 600	827 667	798 661
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	106		106	106
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>963 124</b>	<b>10 273</b>	<b>952 851</b>	<b>818 733</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>973 783</b>	<b>19 476</b>	<b>954 308</b>	<b>820 469</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	40 326	17 747	22 579	27 528
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>	<b>40 326</b>	<b>17 747</b>	<b>22 579</b>	<b>27 528</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 238</b>		<b>1 238</b>	<b>1 169</b>
Clients et comptes rattachés	8 739	917	7 822	9 269
Autres créances	250 741	38 871	211 870	220 443
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>259 480</b>	<b>39 788</b>	<b>219 692</b>	<b>229 711</b>
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
(dont actions propres: )				
Disponibilités	10 303		10 303	4 029
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>10 303</b>		<b>10 303</b>	<b>4 029</b>
Charges constatées d'avance	223		223	148
<b>TOTAL Actif circulant (III)</b>	<b>311 570</b>	<b>57 535</b>	<b>254 035</b>	<b>262 586</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>1 285 353</b>	<b>77 010</b>	<b>1 208 343</b>	<b>1 083 054</b>

<b>BILAN PASSIF</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>
Capital social ou individuel (dont versé : 100 500 )	100 500	100 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	5 443	5 025
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours : )		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : )		
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>5 443</b>	<b>5 025</b>
Report à nouveau	7 377	9 500
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>25 412</b>	<b>8 344</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 185	1 844
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>140 917</b>	<b>125 213</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
Provisions pour risques	2 865	7 012
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>2 865</b>	<b>7 012</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		19
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : -84 K€ )	1 033 602	913 682
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>1 033 602</b>	<b>913 701</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 565
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 795	21 998
Dettes fiscales et sociales	7 315	11 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 322	
Autres dettes	2 464	1 182
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>29 896</b>	<b>36 036</b>
Produits constatés d'avance	1 063	1 092
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>1 064 561</b>	<b>950 829</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>1 208 343</b>	<b>1 083 054</b>

## 2. Compte de Résultat

Compte de résultat	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	840		840	10 751
Production vendue services	29 416		29 416	28 529
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>30 256</b>		<b>30 256</b>	<b>39 280</b>
Production stockée			-3 315	806
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 388	2 304
Autres produits			4 080	491
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>35 409</b>	<b>42 881</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				-11
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			31 616	36 774
Impôts, taxes et versements assimilés			643	848
Salaires et traitements			11 132	15 689
Charges sociales			4 696	7 790
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>sur immobilisations</b>	Dotations aux amortissements	422	676
		Dotations aux provisions		460
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 873	3 269
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		120
Autres charges			172	265
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>54 555</b>	<b>65 879</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-19 146</b>	<b>-22 998</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			18 296	6 549
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				19
Autres intérêts et produits assimilés			37 020	30 290
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 914	1 536
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>60 230</b>	<b>38 394</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 228	15 601
Intérêts et charges assimilées			11 369	9 940
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>17 597</b>	<b>25 541</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>42 634</b>	<b>12 853</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>23 487</b>	<b>-10 145</b>

Compte de résultat (suite)	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 009
Produits exceptionnels sur opérations en capital	68	7 378
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 935	8 165
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>4 003</b>	<b>26 552</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	750	6 227
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	434	1 999
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>1 316</b>	<b>8 228</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>2 687</b>	<b>18 324</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	763	-165
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>99 643</b>	<b>107 828</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>74 230</b>	<b>99 484</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>25 412</b>	<b>8 344</b>

### 3. Faits caractéristiques de l'exercice

#### Activité

L'activité d'EDF Renouvelables France a été marquée en 2019 par les événements suivants :

##### Sur le plan des activités terrestres :

- La poursuite du développement des projets terrestres avec un pipeline qui s'approche des 5 395 MW bruts. Le développement de l'activité photovoltaïque et stockage s'accélère et représente désormais 51 % du pipeline de projets en développement en vue de répondre aux appels d'offres de la CRE et aux ambitions d'EDF dans le cadre du déploiement de son plan solaire.
- La mise en construction de 13 projets d'une capacité totale de 201 MW  
La facturation des honoraires de développement pour 3 projets solaires et 7 projets éoliens mis en construction (167 MW) et de maîtrise d'ouvrage délégués pour 4 projets mis en services (65 MW).
- La cession d'un hangar à Ténergie suite à la signature des baux et du Plan d'autorisation unique permettant de régulariser la maîtrise foncière du terrain d'assiette sur lequel le Hangar PV été édifié.

##### Sur le plan des activités marines :

- Dans le cadre d'une réorganisation visant à préparer la phase de construction des projets éoliens en mer français et le développement des Energies Marines Renouvelables à l'international, EDF Renouvelables France a cédé l'ensemble des activités relatives aux énergies marines renouvelables à sa maison mère EDF Renouvelables SA au travers d'un acte de cession de fonds de commerce en date du 01/01/2019. Les équipes dédiées aux activités marines ont été concomitamment transférées chez EDF EN SA. EDF Renouvelables France est resté néanmoins titulaire de l'actionnariat et du financement de ces projets.
- Le 07/06/2019, l'arrêt du Conseil d'Etat actant du rejet de l'ensemble des recours portant sur l'autorisation d'exploiter le projet de parc éolien en mer de St Nazaire, a permis de concrétiser la décision finale d'investissement du projet d'une puissance installée de 480 MW.  
Suite à cette décision, les co-actionnaires, EDF Renouvelables France et Enbridge, ont procédé au remboursement différé d'une partie de la créance en prêt d'actionnaire rachetée à ORSTED (anciennement DONG), ancien actionnaire de la société holding Eolien Maritime de France en date du 19/05/2016.
- Le 24/07/2019, la validation du Conseil d'Etat des dernières autorisations administratives des projets de parcs éoliens en mer de Fécamp et Courseulles-sur-Mer a permis à EDF renouvelables France de percevoir un success fee de 1 125 K€ de la société Eoliennes Maritimes de France.

#### Evolution des participations

EDF Renouvelables France a procédé, en sa qualité de holding, aux principales opérations suivantes au cours de l'exercice :

- La cession des titres de participation d'un projet Solaire en exploitation d'une puissance de 11,9 MWc le 27/02/2019
- L'acquisition du groupe Luxel le 28/03/2019, groupe industriel majeur du développement et de l'exploitation des projets solaires
- L'acquisition des titres de la société Tenesa, le 21/06/2019 auparavant détenue par EDF Renouvelables International.
- Le paiement du complément de prix sur titres du groupe Belfort conformément aux modalités prévues dans le contrat d'acquisition des actions en date du 15 octobre 2015.

#### Évènements postérieurs à la clôture

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité. Aucun impact n'est à mentionner au 31 Décembre 2019.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 modifié des nouveaux règlements ANC applicables à la clôture et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Aucun composant n'est identifié.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisionnelle d'utilisation :

Type de d'immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Matériel	2 ans
Installations générales	2 ans et 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans et 4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Constructions	25 ans
Installations techniques	25 ans

### Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat augmenté des frais d'acquisition sur titres. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de cette différence. Lorsque cette différence excède la valeur des titres, une provision pour dépréciation des prêts et des comptes courants est alors constituée.

Par ailleurs, une provision pour risque est éventuellement constituée lorsque la quote-part de situation nette négative de la filiale excède les avances ou créances accordées par EDF RENOUVELABLES FRANCE.

Les frais d'acquisition sur titres sont amortis par le biais d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

## **Stocks et en-cours de production**

Les encours de production de services correspondent aux dépenses engagées par la société dans le cadre de son développement en France.

Les coûts de développement activés ne comprennent pas les coûts de prospection et les frais commerciaux. Ils sont pris en compte lorsque l'avancement des projets rend leur succès probable.

Les dépréciations de stocks sont constituées selon une approche multicritère prenant en compte la non réalisation probable du projet.

## **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en autres achats et charges externes de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

## **Créances et dettes d'exploitation, trésorerie et provisions afférentes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

## **Charges à payer et produits à recevoir**

Les charges à payer (Factures Non Parvenues) et les produits à recevoir (Factures A Etablir) sont comptabilisés hors taxes.

## **Provisions**

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

## **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

S'agissant des opérations de construction-vente de projets éoliens, de projets photovoltaïques au sol et de grandes toitures, pour compte de tiers, la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait à l'achèvement.

## Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement par EDF SA depuis le 01/01/2012. La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés comptabilisent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du groupe fiscal EDF, EDF SA et EDF EN France détermineront d'un commun accord, si effectivement EDF EN France a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et dans l'affirmative, si cette situation peut justifier son indemnisation par EDF.

## Indemnité départ en retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective. La politique de la société est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice de paiement effectif de la dette.

Le calcul de l'engagement est déterminé par un actuairé suivant un calcul actuariel qui suppose le recours à des hypothèses sur les variables démographiques (table mortalité INSEE 2012-2014, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires, taux actualisation).

## 5. Notes sur le bilan actif

### Actif immobilisé

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	1 016		3	
	Terrains	92			
	Constructions	448			
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	106			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 392		143	
	Autres immobilisations corporelles	4 916		8	
	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 613		46	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>10 583</b>		<b>200</b>	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3	1 016	
	Terrains			92	
	Constructions			448	
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui			106	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		121	2 414	
	Autres immobilisations corporelles			4 924	
	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			1 660	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>		<b>124</b>	<b>10 659</b>	

#### **Immobilisations corporelles**

L'augmentation des immobilisations corporelles est liée à l'acquisition de Lidars et Mâts de mesure sur nos projets en développement, à l'achat de matériel informatique et aux travaux de réaménagement de nos locaux à Limonest.

Les cessions d'immobilisations de l'exercice correspondent au transfert des Lidars Offshore à EDF Renouvelables SA, conformément au contrat de cession de fond de commerce des activités marines (cf. faits marquants de l'exercice).

## Tableau des amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)	1 013	1		1 014
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	133	18		150
	Sur sol d'autrui	30	4		33
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		1 579	238	67	1 749
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	4 575	112		4 688
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 518	50		1 568
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)</b>		<b>7 834</b>	<b>422</b>	<b>67</b>	<b>8 189</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>8 847</b>	<b>423</b>	<b>67</b>	<b>9 203</b>

## Immobilisations financières

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	24 644	2 700	102 414
	Créances rattachées à des participations	808 157		84 389
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	106		
	<b>TOTAL</b>	<b>832 907</b>	<b>2 700</b>	<b>186 803</b>

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		5	129 753	
	Créances rattachées à des participations		59 281	833 265	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières			106	
	<b>TOTAL</b>		<b>59 286</b>	<b>963 125</b>	

### **Autres participations**

Les « Autres participations » s'élèvent à 129 753 K€ et comprennent les titres de participations. Les variations sont principalement liées à l'acquisition des titres Luxel pour un montant global de 102 383 K€.

L'augmentation de l'exercice est principalement liée à :

- L'acquisition du groupe Luxel.
- L'acquisition des titres Tenesa auprès d'EDF Renouvelables International.
- La création de nouvelles filiales portant des projets en développement et ayant pour associé unique EDF Renouvelables France.
- La réévaluation des titres de participation de la holding Parc éolien du Grand Est.

### **Créances rattachées à des participations**

Elles s'élèvent à 833 267 K€. Les variations sont principalement liées à :

- de nouveaux prêts en principal accordés aux filiales pour 81 676 K€.
- des remboursements partiels des prêts en principal pour 58 276 K€.

## **Tableau des dépréciations**

Montant en K€ des dépréciations	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Dépréciation Autres participations	4 677	230	234	4 673
Dépréciation Créances rattachées à des participations	9 496	38	3 934	5 600
<b>TOTAL</b>	<b>14 173</b>	<b>268</b>	<b>4 168</b>	<b>10 273</b>

Les principales dotations et reprises ont été constituées conformément aux règles et méthodes comptables énoncées au §4.2. "Immobilisations financières".

Les dotations de l'exercice concernent principalement les dépréciations de titres de projets éoliens en développement à risque.

Les reprises de l'exercice sont liées à :

- La reprise de dépréciation des avances en prêt d'actionnaires accordés à hauteur de 3 051K€ suite à l'award du projet éolien offshore de Dunkerque.
- L'ajustement des dépréciations des avances en prêt d'actionnaires portant sur deux projets solaires en exploitation suite à la variation de la situation nette des filiales pour 883 K€.
- La reprise des dépréciations de titres suite à l'abandon de projets éoliens en développement qui avaient été identifiés à risque à l'ouverture.

## **Nantissements**

Les nantissements de titres s'élèvent à 6 761 K€ et concernent 23 sociétés.

## **Actif circulant**

### **Stocks et en-cours de production**

Les stocks de prestations de services en-cours s'élèvent à 40 326 K€ à la clôture de l'exercice contre 43 641 K€ l'année précédente.

La variation de - 3 315 K€ observée s'explique principalement par :

- l'activation complémentaire des frais de développement et de construction pour 10 619 K€ ;
- la cession des projets mis en service et en construction pour - 10 604 K€
- les abandons de projets pour -3 330 K€

La dépréciation des travaux en cours s'élève à 17 747 K€ à la clôture de l'exercice contre 16 112 K€ à la clôture précédente.

La variation de 1 635 K€ s'explique notamment par le provisionnement de nouveaux projets éoliens à risque compensés par la reprise de provisions consécutives aux mises en construction et aux abandons de projets en développement qui avaient été provisionnés lors des exercices précédents.

### **Avances et acomptes**

Le montant des avances et acomptes s'élèvent à 1 238 K€ et correspond principalement à des avances versées à différents fournisseurs.

## Ventilation des créances et comptes rattachés par échéance

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			833 267	19 698	813 569
Prêts					
Autres immobilisations financières			106	106	
<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>			<b>833 373</b>	<b>19 804</b>	<b>813 569</b>
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients (1)			8 739	8 739	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.				
Personnel et comptes rattachés			7	7	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			47	47	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée (2)		3 185	3 185	
	Autres impôts				
	Etat - divers		1 045	1 045	
Groupes et associés (3)			245 541	245 541	
Débiteurs divers (4)			2 154	2 154	
<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>			<b>260 718</b>	<b>260 718</b>	
Charges constatées d'avance			223	223	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>			<b>1 094 314</b>	<b>280 745</b>	<b>813 569</b>

(1) Les créances clients sont constituées principalement de créances vis-à-vis des sociétés de projet pour lesquelles EDF Renouvelables France assure l'exploitation et la maintenance, de créances liées à des cessions de parcs photovoltaïques et éoliens, mais également des refacturations des frais de développement aux sociétés de projet.

(2) La créance vis-à-vis de l'Etat porte sur la TVA.

(3) Les comptes courants concernent principalement des sociétés portant des actifs éoliens et solaires en exploitation ou en construction, financées entièrement ou partiellement par EDF Renouvelables France

(4) Les débiteurs divers concernent principalement les acomptes pour 1 238 K€, les fournisseurs débiteurs pour 657 K€.

### Tableau de dépréciation des créances

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions sur comptes clients (5)	955	0	38	917
Autres provisions pour dépréciations (6)	33 353	5 806	288	38 871
<b>TOTAL</b>	<b>34 308</b>	<b>5 806</b>	<b>326</b>	<b>39 788</b>

(5) Les dotations et reprises sont ajustées par rapport à l'évolution des créances clients (paiement reçu, facturation, fin des contentieux).

(6) Les dépréciations de comptes courants sont majoritairement liées aux projets éoliens maritimes (appels d'offres perdus ou en préparation, projets innovants).

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées de loyers (61 K€) et primes d'assurances (134 K€).

## 6. Notes sur le bilan passif

### Variations des capitaux propres

Le capital social est composé de 6 700 000 actions de 15 € chacune. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	100 500						100 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	5 025				417		5 442
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	9 500			-10 050	7 927		7 377
Résultat de l'exercice	8 344	25 412			-8 344		25 412
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	1 844	341					2 185
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>125 213</b>	<b>25 753</b>		<b>-10 050</b>	<b>0</b>		<b>140 916</b>

## Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour litige (1)	120	93		213
Autres provisions pour risques et charges (2)	5 538		3 935	1 603
Provisions sur risque liée aux participations (3)	1 354	154	458	1 050
<b>TOTAL</b>	<b>7 012</b>	<b>247</b>	<b>4 393</b>	<b>2 866</b>

(1) Les provisions pour litiges sont liées à divers contentieux prud'hommeaux.

(2) Les autres provisions pour risques et charges sont relatives à divers contentieux juridiques portant sur la construction d'installations photovoltaïques intégrées au bâti et cédées par EDF Renouvelables France. La reprise de 3 935 K€ est liée à :

- L'ajustement des provisions pour litiges portant sur le constructif et les pertes d'exploitation pour 3 projets en toitures qui avaient été construits puis cédés par EDF Renouvelables France en contrat clé en main suite à la remise du rapport de l'expert judiciaire mandaté sur ces projets (1 727 K€)
- La mise en oeuvre de travaux d'étanchéité et l'indemnisation des acquéreurs propriétaires de hangars déclarés en fuite (360 K€).
- La levée définitive des risques portant sur l'encaissement du solde du prix de vente global et forfaitaire d'un hangar cédé suite à la régularisation de l'assiette foncière sur lequel la centrale était édifiée (231 K€).
- La levée du contentieux portant sur l'arbitrage défavorable obtenu vis-à-vis de l'actionnaire historique EGM (1 617 K€).

(3) Ces provisions sont majoritairement liées aux projets éoliens innovants utilisant les énergies maritimes

## Ventilation des dettes par échéance

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers (1)	1 033 602	1 033 602		
	Fournisseurs et comptes rattachés (2)	18 795	18 795		
	Personnel et comptes rattachés (3)	2 438	2 438		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux (3)	2 350	2 350		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	1	1		
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 271	2 271		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	256	256		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 322	1 322		
	Groupes et associés				
	Autres dettes	2 464	2 464		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance (4)	1 063	1 063		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 064 562</b>	<b>1 064 562</b>		

(1) Cette rubrique comprend essentiellement les comptes courants (dont des avances en compte courant consenties par la holding EDF Renouvelables SA afin de financer le besoin en fonds de roulement de la société et ses activités de financement à destination des filiales pour 1 015 380 K€ (montant principal).

(2) Dont 7 255 K€ de factures fournisseurs non parvenues principalement liées au développement et à la construction d'installations photovoltaïques et éoliennes.

(3) Essentiellement composé des provisions au titre du Compte Epargne Temps (201 K€), des primes annuelles (992 K€), des congés payés (905 K€), et de l'intéressement (339 K€).

(4) Le solde est principalement constitué des PCA sur une subvention d'exploitation reçue pour le financement d'un projet éolien maritime innovant (962 K€).

## 7. Notes sur le compte de résultat

### Résultat d'exploitation

Compte de résultat	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	840		840	10 751
Production vendue services	29 416		29 416	28 529
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>30 256</b>		<b>30 256</b>	<b>39 280</b>
Production stockée			-3 315	806
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 388	2 304
Autres produits			4 080	491
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>35 409</b>	<b>42 881</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				-11
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			31 616	36 774
Impôts, taxes et versements assimilés			643	848
Salaires et traitements			11 132	15 689
Charges sociales			4 696	7 790
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>sur immobilisations</b>	Dotations aux amortissements	422	676
		Dotations aux provisions		460
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 873	3 269
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		120
Autres charges			172	265
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>54 555</b>	<b>65 879</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-19 146</b>	<b>-22 998</b>

#### Chiffre d'affaires

Les ventes de biens s'élèvent à 840 K€ et concernent la cession d'un hangar.

La production vendue de services correspond à de la facturation d'honoraires de développement et de maîtrise d'ouvrage ainsi que des prestations de supervision des actifs exploités.

#### Production stockée

La variation des encours pour -3 315 K€ correspond principalement à l'activation complémentaire des charges de développement et de construction des projets sur l'exercice et au déstockage de projets consécutifs à la mise en construction et la mise en service des parcs et à quelques abandons de projets.

### Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Les reprises de provisions concernent principalement :

- Des reprises de provisions sur dépréciation de stock pour 4 239 K€
- Des reprises de provision sur les dépréciations clients pour 38 K€

### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation résultent notamment de l'activité de développement de la société et des coûts complémentaires de construction de projets cédés. Elles comprennent notamment :

- Les autres achats et charges externes (31 616 K€) dont des :
  - o achats de matériel pour 298 K€ et 95 K€ de turbines
  - o honoraires pour 15 718 K€ (dont 2 609 K€ d'honoraires de gestion facturés par le Groupe).
  - o coûts de maintenance et supervision des parcs pour 902 K€.
  - o frais de développement des projets dont notamment :
    - ✓ les frais d'études : 3 779 K€
    - ✓ les loyers immeubles et terrains, charges locatives : 1 928 K€
    - ✓ les frais de déplacement, missions et réception : 1 226 K€
- Les dotations d'exploitation (6 295 K€) s'expliquent par 5 873 K€ de dépréciation de projets en phase de développement.

## Résultat financier

Compte de résultat	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits financiers de participations	18 296	6 549
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		19
Autres intérêts et produits assimilés	37 020	30 290
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 914	1 536
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>60 230</b>	<b>38 394</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 228	15 601
Intérêts et charges assimilées	11 369	9 940
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>17 597</b>	<b>25 541</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>42 634</b>	<b>12 853</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>23 487</b>	<b>-10 145</b>

En sa qualité d'holding, la société génère un résultat financier de 42 634 K€ :

- Les autres intérêts et produits assimilés concernent les intérêts sur prêts et comptes courants accordés aux filiales d'EDF RENOUVELABLES FRANCE. L'augmentation des intérêts est en partie liée à la mise en place de nouveaux prêts accordés aux filiales.
- Les charges financières se composent essentiellement :
  - d'intérêts versés à EDF RENOUVELABLES SA en rémunération de son compte courant d'associé et,
  - de la dépréciation des comptes courants, créances financières, provisions pour risques liée aux filiales portant principalement le développement de projets innovants.

## Résultat exceptionnel

Compte de résultat (suite)	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 009
Produits exceptionnels sur opérations en capital	68	7 378
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 935	8 165
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>4 003</b>	<b>26 552</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	750	6 227
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	434	1 999
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>1 316</b>	<b>8 228</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>2 687</b>	<b>18 324</b>

En 2019, les produits exceptionnels sont principalement liés :

- Aux reprises de provision pour risque portant sur des contentieux relatifs à des projets solaires cédés par EDF Renouvelables France pour 3 935 K€.
- A la cession des actifs (licence informatiques et Lidars) cédés à EDF Renouvelables SA dans le cadre de la cession du fond de commerce actant du transfert des activités maritimes pour 57 K€.
- Au produit de cession des titres d'un actif solaire en exploitation d'une puissance de 11.9 MWc.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- A la sortie à la VNC des actifs cédés à EDF Renouvelables SA dans le cadre de la cession du fond de commerce des activités marines pour 57 K€.
- A la sortie à la VNC des titres d'un actif solaire en exploitation d'une puissance de 11.9 MWc cédé à un investisseur externe.
- Au paiement des indemnités compensatoires dans le cadre du dénouement de certains contentieux portant sur des hangars cédés (192 K€) et au litige Iberdrola (495 K€).

## Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice est de 763 K€.

Résultat avant impôt		Impôt						Résultat net		
Nature	Montant	Réint./ Déd. Extra-compta.	Base imposable	Déficit à imputer/reporter	Base imposable après déficit	Théorique	Crédit d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	23 487	- 19 792	3 695	- 2 154	1 541	1 130		463	20 665	23 024
Exceptionnel	2 687	- 365	2 322	- 1 354	968	720		300	914	2 387
<b>Total</b>	<b>26 174</b>	<b>- 20 157</b>	<b>6 017</b>	<b>- 3 508</b>	<b>2 509</b>	<b>1 850</b>	<b>-</b>	<b>763</b>	<b>21 579</b>	<b>25 412</b>

## Fiscalité latente

Bases	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
C3S	213	19	213	19
Participation des salariés				
Provisions	21 730	3 939	7 769	17 900
Subventions	790		171	619
<b>Décalages certains ou éventuels</b>	<b>22 733</b>	<b>3 958</b>	<b>8 153</b>	<b>18 538</b>
Déficit reportable fiscalement	30 385		3 508	26 877
<b>Eléments à imputer</b>	<b>53 118</b>	<b>3 958</b>	<b>11 661</b>	<b>45 415</b>

## 8. Autres informations

### Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 255
Dettes fiscales et sociales	3 930
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	39
<b>Total</b>	<b>11 224</b>

Produit à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 505
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15
Etat et autres collectivités publiques	1 045
Autres créances	157
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>4 722</b>

## Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle. Pour les organes d'administration, aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice.

## Frais de recherche et de développement

Il n'y a pas eu de frais investis en recherche et développement au cours de l'exercice.

## Effectif moyen

Effectif	2019	2018
Ingénieurs et Cadres	164	192
Non cadres	28	27
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>219</b>

Au 1er Janvier 2019, les équipes dédiées aux activités marines ont été transférées de EDF Renouvelables France à EDF Renouvelables SA.

## Indemnité départ en retraite

Les engagements de la société sont estimés à 1 201 K€ à la clôture de l'exercice contre 1 232 K€ l'année précédente. Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation sont les suivantes :

Hypothèses	2019	2018
Taux d'actualisation	1,30%	2,30%
Taux de progression des salaires		
Cadres	3,40%	3,2%
ETAM	2,60%	2,4%
Age de début de carrière		
Cadres	22	22
ETAM	21	21

## Informations sur les entreprises et parties liées

Les transactions effectuées avec les parties liées hors sociétés détenues à 100% et sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère correspondent à des transactions non significatives ou conclues à des conditions courantes.

Éléments concernant les entreprises	Liées	Avec un lien de participation
Participations	127 035	2 712
Créances rattachées à des participations	799 738	32 640
Créances clients & comptes rattachés	6 774	3
Comptes courants	245 426	93
Emprunts et dettes financières divers	1 033 517	
Autres dettes	2045	2
Produits de participation	-18 296	
Autres produits financiers	-36 543	-448
Charges financières	11 361	

## Engagements hors bilan

	31/12/2019	< 1 an	2 < x < 5 ans	5 ans < x
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES</b>				
<i>Obligations contractuelles</i>				
Location opérationnelle - Preneur	8 928	1 635	5 327	1 972
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme (1)	4 395	2 771	2 322	0
<i>Autres engagements commerciaux</i>				
Garanties (2)	46 000	15 000	31 000	0
Autres engagements (3)	12 303	9 808	2 225	270
<b>TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES</b>	<b>71 626</b>	<b>29 214</b>	<b>40 874</b>	<b>2242</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS</b>				
<i>Obligations contractuelles (4)</i>				
	8 911	495	1 979	6 431
<i>Autres engagements commerciaux</i>				
Garanties (5)	300 000		150 000	150 000
Autres engagements (6)	15 940	13 700	2 240	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS</b>	<b>324 851</b>	<b>14 195</b>	<b>154 219</b>	<b>156 431</b>

- (1) Les autres obligations à long terme comprennent des contrats de maintenance et de construction.
- (2) Il s'agit d'une garantie pour coûts éventuels.
- (3) Les autres engagements concernent principalement des compléments de prix à verser liés à des opérations d'acquisition.
- (4) Les obligations contractuelles correspondent à des revenus locatifs pour 6 471 K€ et aux revenus tirés des prestations de services (entretien maintenance, convention d'assistance administrative et financière) pour 2 440 k€.
- (5) Il s'agit de garanties reçues d'EnBridge suite à la cession partielle de 50% des titres de 3 projets Off-Shore pour 300 M€.
- (6) Il s'agit principalement d'earn-out attendus de la part d'EMF sur le projet Eoliennes Offshore du Calvados au titre des derniers jalons restant à atteindre (Obtention de la concession, décision d'investissement, mise en service du parc).

## Société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans les comptes d'EDF Renouvelables SA, elle-même consolidée par intégration globale chez EDF.

## 9. Tableau des filiales et participations

Les entités listées ci-dessous sont situées en France. Les informations liées aux résultats des entités listées sont celles connues lors de la préparation de l'annexe ou au moment de l'arrêté des comptes d'EDF RENEUVELABLES FRANCE. Elles ne sont donc pas forcément définitives.

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS EOLIEN MARITIME FRANCE	37	50	45	434	125 823	0	-3 272	56 345
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CRUCEY 1	5	50	3	16 932	0	1 250	2 633	14 112
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MASSANGIS 2	5	50	3	8 534	590	0	1 591	8 416
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE TOUL-ROSIERES 1	5	50	3	24 486	0	1 750	5 260	22 974
SAS EGM WIND	101 596	60	906	-1 797	84 818	0	-31 178	31 454
SAS EOLE NORD DE FRANCE 1	70	50	575	-5 008	17 053	0	-1 511	408
SAS EMDO	15	40	0	-10 890	4 914	0	-2 074	0
SAS FERME EOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT	1	50	1	1	133	0	16	0
SAS ENERGIE DE LA CROIX DE BOR	10	33	0	30	306	0	8	0
SAS ENERGIE DU HAUT DOURDOU	37	50	0	75	1 872	0	90	0
SAS LE VENT DE LA JAVIGNE	10	50	1	21	98	0	11	0
SAS PARC EOLIEN DE LUC SUR ORBIEU	38	100	34	6 462	1 250	0	939	2 365
SNC PARC EOLIEN D'OUPIA	0	100	123	709	433	480	84	863
SAS PARC EOLIEN DE CASTANET LE HAUT	38	100	34	5 227	1 497	0	1 220	2 759
SNC PARC EOLIEN DU PAYS DE LA COTE DE JADE	0	90	0	5 648	0	1 980	550	877
SAS PARC EOLIEN FIENNES	38	100	37	5 806	0	0	1 138	2 625
SAS PARC EOLIEN DE VILLESEQUE	38	90	34	34 006	0	0	4 902	10 990
SAS PARC EOLIEN DE ROC DE L'AYRE	37	100	0	6 069	16 225	1 250	945	3 943
SNC PARC EOLIEN DE LA CONQUE	150	100	150	5 962	106	999	416	1 481
SAS LOU PAOU	37	100	37	158	1 161	0	75	286
SAS SOLAIRE PARTICIPATION	37	100	37	698	738	0	295	0
SAS PARC EOLIEN DE SALLES CURAN	38	100	37	11 493	10 834	0	5 367	17 035
SAS PARC EOLIEN DE PUECH NEGRE	38	100	0	-943	8 002	0	272	1 362
SAS PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE L'HERAULT	37	100	0	3 379	10 782	500	519	2 993

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS PARC EOLIEN DES BARTHES	38	100	38	-244	9 529	0	568	1 754
SAS PARC EOLIEN DU CHEMIN D'ABLIS	38	100	38	22 849	7 640	0	5 727	12 645
SAS PARC EOLIEN MAS DE NAI	37	100	37	1 916	13 426	0	-318	2 123
SAS PARC EOLIEN DE VEULETTES	37	51	19	6 567	0	560	1 036	2 061
SAS PARC EOLIEN D'ALLANCHE	37	100	37	3 243	7 383	499	607	2 531
SAS PARC EOLIEN DE CAMBOUISSET	37	100	37	-8 048	544	300	-1 020	3 114
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NARBONNE	37	100	37	208	5 568	0	1 081	2 882
SAS PARCS EOLIENS DE NEUVY ET VILLARS	37	100	37	-3 189	5 132	0	-1 964	4 702
SAS NOREOLE	37	100	5 153	-9 602	0	2 500	-813	1 894
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BLAUVAC	37	100	37	-1 846	0	0	-748	1 446
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FITO	37	100	37	-890	2 736	469	-263	2 107
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SFP EDF DE STE TULLE	37	100	37	-2 871	1 840	109	-450	2 737
SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE GABARDAN	37	100	0	-566	4 552	0	553	1 043
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BOULOC	37	100	37	-6 512	1 312	0	-2 049	4 256
SAS PARC EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE	37	100	37	-2 837	8 249	250	-466	2 162
SAS PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE L'ORBIEU	5	100	5	-3 229	6 644	1 000	-697	2 579
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE GABARDAN 1	5	100	0	-4 078	28 105	0	1 969	4 446
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE GABARDAN 4	5	100	0	-3 999	27 777	0	2 103	4 576
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE GABARDAN 7	5	100	5	-834	4 340	0	-165	1 034
SAS PARC EOLIEN DU PLAT DES GRANIERIS	37	100	37	-6 339	371	0	-692	2 361
SAS PARC EOLIEN DE LA CHAMPAGNE PICARDE	5	100	5	-5 757	87 754	0	-335	13 559
SAS EOLIENNES DE MARNE ET MOSELLE	2 740	100	1 743	-1 018	13 046	0	-320	3 711
SAS EOLIENNES DES CRETES D'HENINEL	40	100	823	-1 937	0	0	-359	1 309
SAS EOLIENNES DE CLAMANGES ET DE VILLESENEUX	40	100	1 607	-350	4 980	0	2	2 572

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS EOLIENNES DE LA PORTE DE FRANCE	40	100	282	-204	2 108	0	648	1 711
SAS PARC EOLIEN DE POUZOLS	37	100	37	-1 852	4 416	0	-215	1 277
SAS SEPE DU PLATEAU	4	100	4 377	-2 301	20 242	0	-455	3 750
SAS PARCS EOLIENS DU GRAND EST	14 742	90	602	-1 617	34 454	0	-106	0
SAS PLEIN VENT SAINT SIMON RIOLS	202	100	0	-244	1 117	0	-608	2 047
SAS PLEIN VENT AUMELAS CLITOURPS	190	100	0	-7	1 492	0	-378	2 207
SAS PLEIN VENT FREYSSANT SAINT MARTIN DES BESACES	258	100	425	1 372	460	0	-422	2 308
SAS PLEIN VENT LONGUE EPINE FECAMP	203	100	0	-3 700	5 836	0	-522	2 324
SAS PLEIN VENT LOU PAOU	224	100	0	-3 378	5 453	0	-358	2 225
SAS PARC D'ENERGIES RENOUVELABLES CATALAN	5	100	5	-21 269	87 703	2 000	-3 533	22 183
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTENDRE	5	100	5	-2 788	1 111	0	-1 062	2 369
SAS PARC EOLIEN DE LA PETITE MOURE	37	100	37	-3 390	1 416	0	-802	1 475
SAS PARC EOLIEN DE LA PIERRE	37	100	37	-3 499	2 405	0	-1 039	1 806
SAS PARC EOLIEN DU NIPLEAU	37	100	37	-4 024	242	0	-889	1 528
SAS PARC EOLIEN DES 3 FRERES	37	100	37	-3 301	1 235	0	-889	1 523
SAS PARC EOLIEN DE CONILHAC-CORBIERES	5	100	5	-3 798	1 856	2 400	-1 309	3 065
SAS PARC EOLIEN DE ST SYMPHORIEN SUR COUZE	5	100	5	-17	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS	5	100	5	-37	268	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FOSSETTE	5	100	5	-46	11 262	0	-862	408
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CRUCEY 4	5	100	5	-15	24	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN OFFSHORE DE PROVENCE GRAND LARGE	5	100	0	-9 175	23 917	0	-5 488	0
SAS PARC EOLIEN DE ROCHESSAUVÉ ALISSAS	37	100	37	4	290	0	-3	0
SAS EOLIEN MARITIME MANCHE ATLANTIQUE	38	100	0	-983	56	0	749	842

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS PARC EOLIEN DE THOLLET ET COULONGES	37	100	37	-5	307	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN DE CRISSE	37	100	37	0	402	0	-9	0
SAS AQUISUN	37	100	0	28	0	0	22	44
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE THEMIS	37	100	37	-17	0	0	-11	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ARTIX-PARDIES	37	100	37	7	131	0	-12	0
SAS PARC EOLIEN DU PILAT STEPHANOIS	37	100	0	9	1 312	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE SALVAQUE	5	100	5	-22	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DU LOING	5	100	5	23	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE BAS-EN-BASSET ET VALPRIVAS	5	100	5	-28	525	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DU BOIS DE BELFAYS	5	80	4	939	6 955	0	270	0
SAS PARC EOLIEN DE BRIENON-SUR-ARMANCON	5	100	5	29	45	0	3	0
SAS PARC EOLIEN DE LANDELLE	5	100	5	-24	32	0	-2	0
SAS PARC EOLIEN DE L'AIRE	1	100	0	-8	34	0	-3	0
SAS PARC DU GRAND LEJON	0	60	0	-7 494	5	0	1	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MOULON DE BLE	5	100	5	-141	15 329	0	-495	292
SAS PARC EOLIEN DES TAILLADES SUD	5	100	5	739	37 298	0	44	1 736
SAS PARC EOLIEN DE CAMBOUNES	5	100	5	-19	6	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CESTAS	5	100	5	-18	1	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CRUCEY 2	5	100	5	-21	100	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DES AVANTS MONTS	5	100	5	-134	950	0	3	0
SAS PARC EOLIEN DE RIOLS 2	5	100	5	-22	5	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN DE SAUVETERRE 2	5	100	5	-21	1	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE MONTJAY	5	100	0	-20	179	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SANVIGNES LES MINES	5	100	5	-18	47	0	-3	0

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS PARC HYDROLIEN NORMANDIE HYDRO	5	100	0	-2 797	6	0	-315	0
SAS MONTINERY 3	5	100	5	-20	1	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE SAINT-PAUL-DE-TARTAS	5	100	0	-20	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MAILHAC SUR BENAIZE	5	100	5	2	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE COULGENS SAINT ANGEAU	5	100	5	-20	1	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE CELLEFROUIN	5	100	5	28	40	0	8	0
SAS PARC EOLIEN 2-19	5	100	5	194	29 020	0	3	0
SAS PARC EOLIEN DE GUILLEVILLE	5	100	5	526	19 254	0	752	3 078
SAS PARC EOLIEN DE BREUIL	5	100	5	-18	6	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN DES GRANDES NOUES	5	100	5	-20	6	0	-3	0
SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE SAINT LEONARD DE NOBLAT	5	100	5	-40	65	0	-25	0
SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE SALLEBERT	5	100	5	-39	12	0	-22	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE KOUROU-PARIACABO	5	100	5	-19	9	0	-3	0
SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE MAYOTTE	5	100	5	-22	16	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE LA MONTAGNE ARDECHOISE	5	100	5	6 485	75 475	0	139	0
SAS PARC EOLIEN DE CRUAS ET ST-VINCENT-DE-BARRES	5	100	5	-19	1	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE BRIFFONS	5	100	5	-19	14	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE LOU PAOU II	5	100	5	-55	11	0	-18	0
SAS CENTRALE EOLIENNE DE LA CARNOYE	40	100	154	1 761	27 170	0	420	3 975
SAS EOLIENNES DE CLANLIEU	40	100	67	853	16 270	0	666	2 971
SAS EOLIENNES DU SUD-ARRAGEOIS	20	100	0	3	6	0	-5	0
SAS EOLIENNES DE GOUZEACOURT	1	100	0	-36	10	0	-9	0
SAS EOLIENNES OFFSHORE DU GRAND OUEST	5	100	0	-5 835	0	0	-161	0
SAS PARC EOLIEN MONT DES 4 FAUX	300	100	357	221	950	0	-152	0

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS PARC EOLIEN DU BEAUJOLAIS VERT	5	100	5	-21	161	0	-7	0
SAS PARC EOLIEN DE MONTREDON LABESSONNIE	5	100	5	-20	29	0	6	0
SAS PARC EOLIEN DE BAINES	5	100	5	-32	27	0	4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'AMBES	5	100	5	-24	3 148	0	3	0
SAS PARC EOLIEN DU BOIS MERLE	5	100	5	-32	31	0	4	0
SAS PARC EOLIEN DE LA VALLEE D'ASSE	5	100	0	-20	29	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT MARTIN DE CRAU	5	100	5	-19	195	0	5	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LUX	5	100	5	-21	34	0	5	0
SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN	5	100	5	-23	29	0	5	0
SAS PARC EOLIEN DU PECH DE LABADE	5	100	5	-22	29	0	3	0
SAS PARC EOLIEN DU PAYS DE CAUX	5	100	5	-37	43	0	-10	0
SAS PARC EOLIEN DU HAUT-PERCHE	5	100	5	-40	178	0	-37	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BOUVESSE-QUIRIEU	5	100	5	-21	26	0	3	0
SAS PARC EOLIEN AVEYRON SEGALA VIAUR	5	100	5	-22	30	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SULAUZE	5	100	5	-22	27	0	1	0
SAS PARC EOLIEN DE NOVION-CORNY	5	100	5	-23	9	0	3	0
SAS PARC EOLIEN D'ESPIERS	5	100	5	947	14 101	0	1 643	4 654
SAS PARC EOLIEN DE COURNIOU	5	100	5	-25	32	0	-3	0
SAS FIEF DU MOULIN	5	100	0	-32	39	0	-4	0
SAS EOLIENNES DE LA BONELLE	5	100	5	-21	4 980	0	3	0
SAS EOLIENNES DU RECH	5	100	0	-21	2 108	0	3	0
SAS PARC EOLIEN DE GARIBALDI	5	100	5	-102	2 160	0	10	0
SAS PARC EOLIEN DE CORNEILLA	5	100	5	-24	28	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DU CHAMP GOURLEAU	5	100	5	-30	0	0	-9	0
SAS PARC EOLIEN DE MONTCHEVRIER	5	100	0	-22	396	0	3	0
SAS PARC EOLIEN D'ARZENC DE RANDON	5	100	5	-20	211	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BRIARE	37	100	0	-21	104	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE BOURGS SUR COLAGNE	5	100	5	-2	7	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE BRASSELOT	5	100	5	-2	22	0	-4	0

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS PARC EOLIEN DE CAIXAS	5	100	0	-1	6	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN DE LA NOË BLANCHE	5	100	0	-5	176	0	-5	0
SAS PARC EOLIEN DE LA NOURAIS	5	100	0	-2	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE LAVILLATE	5	100	0	-1	5	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE SAINT SOUPLLET	5	100	0	-1	20	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN D'ALLANCHE 2	5	100	5	-2	5	0	-2	0
SAS PARC EOLIEN DE VALLIGUIERES	5	100	0	-2	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE WAVIGNIES	5	100	5	-2	67	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN D'ESCOUSSENS 1	5	100	5	-2	5	0	-2	0
SAS PARC EOLIEN DES HAUTES CORBIERES	5	100	0	-1	18	0	-4	0
SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS	5	100	0	-2	8	0	-4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ARAMON 2	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE FENDEILLE	5	100	5	-1	156	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE FOUESNANT	5	100	0	0	8	0	-54	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LAGNIEU	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LAZER	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LOYETTES	5	100	5	0	0	0	-7	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MAILHAC-SUR-BENAIZE	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MUNCHHOUSE	5	100	5	-1	1	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NIEVROZ	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE ROCHEBRUNE	5	100	5	-1	0	0	-3	0

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT CYPRIEN	5	100	5	-1	1	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT PAPOUL	5	100	5	-2	4	0	-4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT SORNIN LEULAC	5	100	5	-1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINTE JULIE	5	100	5	-1	50	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SALZUIT	5	100	5	-1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAMOGNAT	5	100	5	-2	153	0	-5	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAUJON	5	100	5	-5	1	0	-4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'EPINAC	5	100	5	-1	23	0	-7	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU CET DE DIJON	5	100	5	2	8	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET	5	100	5	0	82	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU POUZIN	5	100	5	1	100	0	-4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA RIVIERE DES GALETS	5	100	5	1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA	5	100	5	1	6	0	-3	0
SAS SYSTEME DE STOCKAGE DE PIERREFONDS	5	100	5	1	1	0	-3	0
SAS STOCKAGE D'ENERGIE CATALAN	5	100	5	1	47	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VARENNES-CHANGY	5	100	5	1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE FAVBERSVILLIER ET HENRIVILLE	5	100	5	1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ILLANGE BERTRANGE	5	100	5	1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SUBLIGNY	5	100	5	1	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CHAGNY	5	100	5	1	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE II	5	100	5	1	0	0	-3	0

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE CHAMPAGNE	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE DIZAC	5	100	5	-5	0	0	-2	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DES PIERRES PLANTÉES	5	100	5	-5	0	0	-2	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE DROM	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-ROMAIN EN GAL	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU MAZET SAINT VOY	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CÉRILLY	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU MOULIN	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT CASSIEN	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BADENS	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CIVAUX	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEAUREPAIRE	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAUMUR	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-AMAND-MONTROND	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU COL DE BESSEY	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU VALLON DE DOL	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE MAS SAINTES PUELLES	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS PARC EOLIEN DE SAINT PIERRE ET MIQUELON	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NITRY	5	100	5	-5	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CREYS-MALVILLE	5	100	5	-5	0	0	-3	0

Nom de la société	Capital	% détenus	Valeur nette des titres	Capitaux propres hors résultat	Prêt et Avances consentis	Dividendes	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'Affaires
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SERMÉRIEU	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS SYSTÈME DE STOCKAGE DE MAYOTTE	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE GOLFECH	5	100	5	-2	0	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE COULÉE BLANCHE	5	100	5	-2	1	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DES DEUX FRÈRES 1	5	100	5	-2	1	0	-3	0
SAS SYSTÈME DE STOCKAGE DE MANA	5	100	5	-2	6	0	-3	0
SAS LUXEL	500	100	29 975	3 651	0	0	622	4 840
SAS ORYX	50	100	9 282	42	19 506	0	-18	8
SAS ORYON	0	100	63 126	3	160	0	-1	0
SAS PARC EOLIEN DE LA SAUSSINAIS	5	100	5	5	6	0	-5	0
SAS PARC EOLIEN LEVEZOU-PARELOUP	5	100	5	0	0	0	0	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'HAUTERIVE	0	100	0	0	0	0	0	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BOURBON-LANCY	0	100	0	-20	179	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CERILLY	0	100	0	5	0	0	3	-3
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE COSNE SUR LOIRE	0	100	0	-29	0	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE FESSENHEIM	5	100	5	-24	33	0	-6	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE GARCHY	5	100	5	-18	24	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PIERRE-LA-TREICHE	0	100	0	-9	1 312	0	-3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE POITIERS-BIARD	5	100	5	0	0	0	0	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE RAMMERSMATT	0	100	0	-20	29	0	3	0
SAS C. P. DE ST-SIMON-DE-BORDES	5	100	5	0	0	0	0	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SALON DE PROVENCE	5	100	5	-1	6	0	-4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VILLEY-SAINT-ETIENNE	0	100	0	-18	47	0	3	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'HABSHEIM	0	100	0	-22	27	0	-1	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'OTTMARSHEIM	5	100	5	-21	27	0	-4	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU FOUILLOUX 2	5	100	5	0	0	0	0	0
SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DU GRAND SUD	0	100	0	-141	2 197	0	-495	292
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CAMOPI	5	100	5	0	0	0	0	0
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK	5	100	5	0	0	0	0	0
SAS EOLIENNES EN MER DE DUNKERQUE (EMD)	15	40	15	15	0	0	-5	0

## **ANNEXE 4 : LETTRE D'ENGAGEMENT D'EDF RENOUELABLES FRANCE**



EDF Renouvelables France  
Cœur Défense - Tour B  
100, esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense Cedex

### Lettre d'engagement

*(soumise aux dispositions de l'article 2322 du Code civil)*

**SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN**  
Cœur Défense - Tour B  
100, esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense Cedex

A Paris, le mardi 23 mars 2021

**Objet : soutien de l'actionnaire unique de la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale portant sur la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien situé sur les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon et sur la cessation éventuelle de ladite exploitation**

La soussignée EDF RENOUELABLES FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 100 500 000 euros dont le siège social est situé à Cœur Défense, Tour B - 100, esplanade du Général de Gaulle à Paris la Défense Cedex (92932), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915 (« **EDF RENOUELABLES FRANCE** »), dûment représentée par son Président et actionnaire unique, la société EDF RENOUELABLES, société anonyme au capital de 226 755 000 euros dont le siège social est sis Cœur Défense, Tour B - 100, esplanade du Général de Gaulle à Paris la Défense Cedex (92932), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636 (« **EDF RENOUELABLES** »), elle-même dûment représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Bruno Fyot,

détenant 100 % du capital et des droits de vote de la société **PARC EOLIEN DE CHAMBARAN**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé à Cœur Défense, Tour B - 100, esplanade du Général de Gaulle à Paris la Défense Cedex (92932), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 517 550 216 (la « **Société** »),

étant précisé que la Société est le véhicule constitué par EDF RENOUELABLES FRANCE, et plus généralement le Groupe EDF RENOUELABLES, aux fins exclusives de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien composé de dix (10) éoliennes d'une puissance totale de 30 MW situé sur le territoire des communes de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon dans le département de l'Isère (38), représentant un investissement estimé d'environ quarante (40) millions d'euros,

SA au capital de 226.755.000 euros  
379.677.636 R.C.S. Nanterre

[www.edf-renouvelables.com](http://www.edf-renouvelables.com)

confirme par la présente le soutien technique et financier déjà apporté à la Société et s'engage, selon les termes et conditions de la présente, à continuer à mettre à la disposition de la Société les capacités techniques et financières afin que la Société puisse mener à bien son projet et assumer l'ensemble des exigences susceptibles de découler de la construction et de l'exploitation, ainsi que de la cessation éventuelle de l'exploitation de ce projet et de la remise en état du site dans le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement.

Plus précisément, le soutien apporté serait le suivant :

**(i) Soutien technique**

EDF RENEUVELABLES FRANCE est une filiale à 100 % d'EDF RENEUVELABLES et membre du Groupe EDF dédiée à la production d'énergie renouvelable. Elle a développé ou acquis en France des actifs pour une capacité installée de 1 866 MW (chiffre au 30 juin 2019) dans l'éolien et le solaire.

En l'espèce, EDF RENEUVELABLES FRANCE s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts afin que la Société soit en mesure de procéder à la réalisation des études techniques et environnementales, à l'obtention des autorisations administratives et à la préparation de l'ensemble des accords de fourniture et de prestations pour la construction et l'exploitation du projet.

Enfin, EDF RENEUVELABLES FRANCE prendra les mesures techniques nécessaires en vue du démantèlement de cette installation conformément à l'arrêté du 26 août 2011 tel que modifié par l'arrêté du 22 juin 2020.

**(ii) Soutien financier**

EDF RENEUVELABLES FRANCE et ses filiales ont investi environ 126 millions d'euros dans des projets d'énergies renouvelables terrestres en 2018.

Par ailleurs, EDF RENEUVELABLES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 981 millions d'euros en 2019. EDF RENEUVELABLES FRANCE a quant à elle réalisé un chiffre d'affaires consolidé d'environ 250 millions d'euros sur cette même période.

Au cas d'espèce, EDF RENEUVELABLES FRANCE, en sa qualité d'associé unique de la Société, s'engage à mettre à la disposition de la Société, par tous procédés adéquats, l'ensemble des moyens financiers nécessaires afin qu'elle puisse assurer, conformément aux termes de l'autorisation et à la réglementation applicable, la construction et l'exploitation du parc, mais également la cessation éventuelle de l'exploitation de ce parc et la remise en état du site.



Bruno Fyot  
26 mars 2021

**EDF RENEUVELABLES FRANCE**

Représentée par son Président, la société EDF RENEUVELABLES,  
elle-même représentée par Monsieur Bruno Fyot,  
Directeur Général Délégué

SA au capital de 226 755 000 euros  
379 677 636 R. C.S. Nanterre

[www.edf-renouvelables.com](http://www.edf-renouvelables.com)

## **ANNEXE 5 : LETTRE D'INTENTION DE L'ASSUREUR CAUTION**



**ACCORD DE PRINCIPE**

**20358**

**PARC EOLIEN DE CHAMBARAN**  
100 ESPLANADE DU GENERAL DE GAULLE  
COEUR DEFENSE TOUR B  
92400 COURBEVOIE  
N° de siren :517550216

**Objet :** Accord de principe pour l'octroi d'une ligne de cautions

Nous soussignés **ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS**, Société de droit espagnol au capital de 24 869 770,65 euros dont le siège social est situé Paseo de la Castellana 4 – 28046 à Madrid, immatriculée au registre commercial de Madrid sous le numéro M-171144, et dont la succursale en France est située au 159 RUE ANATOLE FRANCE CS50118 92596 LEVALLOIS-PERRET CEDEX Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 823 646 252, représentée par Marc Cambourakis et Pietro Lanzillotta, ou par délégation le(s) signataire(s) de la présente, dûment habilité(s) à cet effet,

Avons le plaisir de vous confirmer notre accord de principe pour vous octroyer une ligne de cautions ICPE d'un montant de : **600 000.00 EUR (six cent mille euros)** pour l'exploitation du parc d'éoliennes situées à :

**PARC EOLIEN DE SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE ET MONTFALCON LIEU-DIT 'LE VAILLANT' - - - 38940 - SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE**

**LIEU-DIT 'LE PERROT' - - 38940 SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE**

Composé de 10 TURBINES D'UN MONTANT UNITAIRE DE 10MW .

Les conditions sont les suivantes :

- Taux de 0.28 l'an sur l'utilisation, payable d'avance
- Garantie à 1<sup>ère</sup> demande de la part de **EDF RENOUVELABLES FRANCE** au bénéfice d'**ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS** .

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes :

- **Copie de l'arrêté Préfectoral concernant le site à cautionner**

**PREFECTURE DE L'ISERE**  
12 PLACE DE VERDUN  
38000 GRENOBLE

Caution  
Assurance-crédit

Atradius Crédito y Caución S.A.  
de Seguros y Reaseguros  
159, rue Anatole France - CS50118  
92596 Levallois-Perret Cedex (France)

Banque Société Générale  
Compagnie Magenta  
FR76 30003/00670/00020040485/05  
SIREN 300030000

Siren 823 646 252  
RCS Nanterre  
TVA FR53823646252

Siège Social  
Paseo de la Castellana 4  
28046 Madrid (Espagne)

- **Demande de mise en place de la caution (montant, adresse du site, date de mise en place, date d'échéance).**

Il est à noter que cet accord de principe est donné en considération des éléments connus à ce jour et est susceptible d'évoluer au regard, notamment, de votre situation financière.

Nous vous indiquons que cet accord de principe est valable 1 an à compter de ce jour, soit le **10/01/2022** et restons à votre disposition dans l'attente de notre future collaboration.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 11/01/2021



Pour Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros  
Vincent ROUSSEAU  
Directeur des Opérations - Département Caution France

Pour Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros  
**Tanguy AUFFRET**  
Responsable département Grande Comptes et Courtage  
Département Caution

